

7<sup>E</sup> EDITION

# CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS

DU 18 AU 21 OCTOBRE 2017

PROGRAMME



ECONOMIE

NUMERIQUE

&

TERRITOIRES

LES NOUVELLES  
STRATEGIES  
POUR L'AVOCAT

[www.conventionnationaledesavocats.com](http://www.conventionnationaledesavocats.com)

**BORDEAUX - LIBOURNE**

en partenariat avec :



# L'assurance de votre sérénité

SCB

SOCIÉTÉ DE COURTAGE  
DES BARREAUX



**Créée par les avocats pour les avocats,  
la Société de Courtage des Barreaux  
est LE courtier de la profession.**

**Nous proposons les contrats indispensables à l'exercice  
de votre activité :**

- Assurances RCP Complémentaires jusqu'à 90 M€
- Assurance Fiducie
- Assurance Multirisque Bureau
- Assurance Perte de Collaboration
- Assurance de la Solidarité des Associés  
et Prévention des difficultés des cabinets
- Assurances Prévoyance et Santé LPA

SCB | 47 bis D Bd Carnot | CS 20740 | 13617 Aix-en-Provence cedex 1

Tél. : 04 13 41 98 30 | Fax : 04 13 41 98 31 | [contact@scb-assurances.com](mailto:contact@scb-assurances.com) | [www.scb-assurances.com](http://www.scb-assurances.com)

S.C.B. Société de Courtage en Assurances immatriculée au Registre Unique des intermédiaires d'assurances sous le N° 07 005 717 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)





LexisNexis®



**#INTELLIGENCE JURIDIQUE**  
**#DOCTRINE #RECHERCHE INTUITIVE**  
**#TRANSFORMATION DIGITALE #ANALYSE PREDICTIVE**  
**#BIGDATA #RÉDACTION EXPERTE #AIDE À LA DÉCISION #IA**

**LexisNexis, le langage naturel des avocats**

RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS  
[www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr)

Lexis 360®

Lexis PolyOffice®

LexisActu.fr

# ÉDITO

La Convention nationale des avocats est un moment exceptionnel d'unité des avocats et de confraternité.



Nous vivons une période propice à la transformation profonde de notre exercice professionnel qui nous conduit à imaginer de nouvelles stratégies de développement, de nouveaux modèles économiques, de nouvelles modalités d'exercice.

Le thème « Economie, Territoires, Numérique : les nouvelles stratégies pour l'avocat » ainsi que les 80 ateliers permettront à chacun de trouver l'impulsion et des idées qui le feront progresser et lui donneront confiance dans l'avenir que nous dessinons ensemble.

Soyons audacieux, dynamiques et entrepreneurs ! Tel est l'esprit de votre Convention nationale 2017.

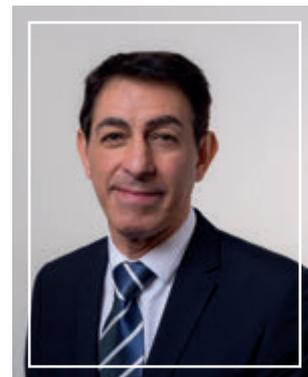
Les barreaux de Bordeaux et Libourne qui nous accueillent avec chaleur incarnent le thème que nous avons choisi entre fidélité à nos valeurs essentielles et modernité et mutation de la profession.

**Nous vous y attendons nombreux !**

**Pascal EYDOUX**

Président du Conseil national des barreaux

**La nouvelle convention nationale des avocats est arrivée !**



Ce cru 2017 se veut innovant à divers titres, prospectif par les thèmes traités, rassembleur et témoignage d'unité, non d'uniformité, de notre profession.

Nous serons des milliers à débattre, nous former, partager des moments conviviaux et amicaux et initier une nouvelle dynamique aux institutions de la profession à l'aube du renouvellement du conseil national des barreaux.

La mandature actuelle a, comme les précédentes, beaucoup travaillé dans l'intérêt collectif des confrères, ce qui n'est pas toujours perçu à sa juste mesure. Le CNB est un peu comme les avocats : il a le savoir-faire mais pas toujours le faire savoir... .

Cette convention est aussi la consécration de ces trois années de mandat et d'œuvre collective.

Nous nous retrouverons donc pour des moments studieux et forts mais aussi pour des instants conviviaux, festifs et musicaux que, nous l'espérons, vous apprécierez.

Nous n'avons ménagé ni notre temps, ni notre peine afin de faire de cette convention un événement unique, agréable et marquant. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en y assistant plus nombreux que jamais.

**Eric AZOULAY**

Membre du Conseil national des barreaux,  
Organisateur de la Convention



**Trois ans déjà que nous vous attendons pour se rencontrer, échanger, se former, festoyer !**

Le Barreau de Bordeaux, fort de ses 1 550 confrères en activité, se fait une joie de vous recevoir sous l'égide de notre Conseil national des barreaux.

Bordeaux, la Gironde et la Nouvelle Aquitaine riches de leur patrimoine culturel et de leurs prestigieux juristes (La Boétie, Montaigne, Montesquieu, de Maleville, Ludovic Trarieux...), de leurs terroirs, de leurs activités tournées vers l'avenir (l'Aquitaine, premier bassin aérospatial en Europe) revêtiront leurs plus beaux atours pour les congressistes venus du monde entier et leurs accompagnants.

Que Messieurs Alain JUPPÉ, Alain ROUSSET et Jean-Luc GLEYZE, Présidents de Bordeaux Métropole, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ainsi que tous nos autres partenaires, soient très chaleureusement remerciés pour le concours enthousiaste qu'ils ont aussitôt apporté à notre beau projet qui se concrétisera au mois d'octobre prochain.

Alors, tous à Bordeaux dès le 18 octobre !

Avec nos plus chaleureuses et confraternelles attentions,

**Jacques HORRENBERGER**

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bordeaux

**Françoise CASAGRANDE**

Vice-bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Bordeaux



**Se rassembler, être unis dans nos diversités, être plus forts**

Mes chers Confrères,

La Convention Nationale des Avocats des 18 au 21 octobre 2017 organisée par le Conseil National des Barreaux, les Barreaux de Bordeaux et de Libourne est une occasion unique de montrer la force de notre profession qui, dans sa diversité d'exercice, doit se retrouver unie face aux défis futurs.

Nous sommes confrontés depuis peu à d'énormes réformes de la procédure aux sanctions de plus en plus drastiques accroissant nos risques professionnels et uniquement au service d'une politique de gestion des flux de la justice.

Le justiciable, qui reste un contribuable, doit aujourd'hui craindre une limitation de son accès au juge.

Les avocats qui ont toujours eu une parole libre et indépendante sont les serviteurs des justiciables et souvent, aujourd'hui, leur seule oreille.

Parce qu'ils défendent tant la veuve et l'orphelin que d'importants intérêts financiers, ils ont une place particulière dans la société et leur voix doit compter.

Rassemblons-nous donc nombreux pour montrer toute la force d'une profession qui a toujours été le protecteur des droits et des libertés.

**Raphaël MONROUX**

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Libourne



14h30

ACTIVITÉS SPORTIVES

17h30

INAUGURATION ET COCKTAIL DU VILLAGE DES EXPOSANTS

18h00  
-  
19h30CONFÉRENCE LES AVOCATS ET LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE,  
PARTENAIRES ESSENTIELS DE L'ENTREPRISE18h00  
-  
19h30PRÉSENTATION DU RÉSEAU NATIONAL DES INCUBATEURS  
Lieu Village des incubateurs – **Salle E1****E-volution de la profession : les Avocats se mobilisent !**

Portés par la révolution numérique et les propositions de nouveaux services, les Incubateurs des **Barreaux de BORDEAUX, LYON, MARSEILLE, PARIS, RENNES et TOULOUSE** se sont constitués et créent ensemble le premier Réseau National d'Innovation Juridique, le Réseau National des Incubateurs.



20h30

SOIRÉE DE BIENVENUE « **VINS ET TERROIRS** » - Palais de la Bourse

08h00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

08h30

DISCOURS D'OUVERTURE

**Pascal EYDOUX**, président du Conseil national des barreaux  
**Philippe BUISSON**, maire de Libourne  
**Virginie CALMELS**, première adjointe au maire de Bordeaux  
**Jean-Luc GLEYZE**, président du conseil départemental de Gironde  
**Alain ROUSSET**, président du conseil régional de la Nouvelle Aquitaine

**Alain BENSOUSSAN et le robot PEPPER**, avocat au Barreau de Paris

09h00

**Atelier plénière - L'AVOCAT AU CŒUR DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE****Pascal PICQ**, paléoanthropologue et maître de conférences au Collège de France

Cet atelier a pour objectif de présenter les évolutions du marché du droit au regard de l'économie numérique impliquant de nouvelles attentes des consommateurs de droit et de nouveaux besoins des clients en matière notamment d'offres globales de services. Il explorera les opportunités de cette économie numérique pour la profession d'avocat ainsi que les interactions possibles avec les professions voisines, du droit et du chiffre, pour créer de nouvelles dynamiques autour de l'interprofessionnalité.

**Modérateur :****Estelle MARTIN**, animatrice, journaliste à TV5 Monde**Intervenants :****Bruno DEFFAINS**, professeur en sciences économiques, directeur du programme de recherche en économie du droit, Université Panthéon Assas (Paris 2)**Christiane FERAL-SCHUHL**, ancien bâtonnier de Paris**Pierre BERLIOZ**, professeur de droit, ancien conseiller du garde des Sceaux**Jean-Baptiste DANET**, président de Croissance Plus**Grand témoin :** **Pascal PICQ**, paléoanthropologue et maître de conférences au Collège de France**Pascal  
PICQ****Estelle  
MARTIN****Bruno  
DEFFAINS****Christiane  
FERAL-SCHUHL****Pierre  
BERLIOZ****Jean-Baptiste  
DANET**

11h00

**DISCOURS OFFICIELS****Raphaël MONROUX**, bâtonnier de Libourne**Jacques HORRENBERGER**, bâtonnier de Bordeaux**Pascal EYDOUX**, président du Conseil national des barreaux**Nicole BELLOUBET**, garde des Sceaux

12h30

**DÉJEUNER**

14h00

16h00

**ATELIERS**

01

**Inter-Professionnalité et Pluri-Professionnalité****Intervenants :****Jack DEMAISON**, avocat au barreau de Paris**Jean-Pierre CHIFFAUT-MOLIARD**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du CNB,

expert auprès la commission Statut professionnel de l'avocat

**Pierre GRAMAGE**, avocat au barreau de Bordeaux**Martin ABEND**, vice-président du barreau fédéral allemand**Jack  
DEMAISON****Jean-Pierre  
CHIFFAUT-MOLIARD****Pierre  
GRAMAGE****Martin  
ABEND**

La réforme « Macron » opérée par la loi Croissance du 6 août 2015 et l'ordonnance du 31 mars 2016, complétées par des décrets d'application du 5 mai 2017, offrent aux professionnels du droit et du chiffre de nouvelles possibilités pour construire un projet d'inter-professionnalité capitalistique ou de pluri-professionnalité d'exercice. Lors de cet atelier, les caractéristiques de la SPFPL et de la toute nouvelle société pluri-professionnelle d'exercice (SPE) seront examinées, avant d'aborder de manière pratique les questions que ne manquent pas de susciter ces structures. Quelles sont les professions avec lesquelles l'inter-professionnalité peut être mise en œuvre ? Quel intérêt présente-t-elle pour les avocats ? Quelles sont les difficultés qu'il convient d'anticiper au regard du secret professionnel et de la confidentialité ? Faut-il envisager une « déontologie contractuelle » commune ? Quelles sont les précautions à prendre pour réussir son projet d'inter-professionnalité, notamment concernant la détermination des champs d'intervention respectifs des professionnels, l'équilibre des pouvoirs, le règlement des litiges ? Enfin, la comparaison avec les structures multidisciplinaires en Allemagne ouvrira des pistes de réflexion sur notre conception de la pluri-professionnalité et sa mise en œuvre.

02

## États Généraux du Droit de la Famille et du Patrimoine 1/4 : Actualités juridiques et judiciaires de la famille

Intervenants :

**Régine BARTHÉLÉMY**, membre du bureau du CNB,  
avocate au barreau de Montpellier

**Christophe VERNIERES**, professeur à l'Université Grenoble Alpes

**Natalie FRICÉRO**, professeur à l'Université Côte d'Azur



Régine  
BARTHÉLÉMY



Christophe  
VERNIERES



Natalie  
FRICÉRO



03

## Entreprises et droit de l'homme : Nouveau devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres et nouveaux champs d'activité pour l'avocat

*(Atelier Traduit / Translated In English)*

Sous la direction de : **Anne VAUCHER**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine,  
membre de la commission affaires européennes et internationales du CNB

Intervenants :

**Véronique TUFFAL-NERSON**, avocat au barreau de Paris, membre de la commission affaires européennes  
et internationales du CNB

**Yasushi HIGASHIZAWA**, avocat au barreau de Tokyo, membre de la Japan Federation Bar Association,  
co-Chair of the Human Rights Section of the LAWASIA

**Coco KAYUDI**, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Kinshasa-Matete (RDC)

**Xavier HUBERT**, directeur Ethique et Compliance ENGIE

La responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme est longtemps demeurée régie par des normes de « droit souple ». Elle rejoint désormais le droit positif comme l'illustre l'adoption en France de la loi sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre ou encore le Modern Slavery Act 2015, adopté au Royaume-Uni. Il est urgent de prendre la mesure des enjeux de tels développements. Les avocats doivent maîtriser les outils et techniques juridiques régissant la matière. Cet atelier sera donc l'occasion d'effectuer un tour des mondes des différentes évolutions législatives et d'échanger sur leurs implications pratiques, à travers notamment des initiatives prises par les multinationales pour s'engager dans le respect des droits de l'homme.



Anne  
VAUCHER



Véronique  
TUFFAL-NERSON



Yasushi  
HIGASHIZAWA



Coco  
KAYUDI



Xavier  
HUBERT

04

## Tout ce que vous avez voulu savoir pour communiquer correctement 1/3 : l'avocat fait la com de son cabinet et de ses activités

Sous la direction de : **Michèle TISSEYRE**, présidente de la commission de la Communication institutionnelle  
du CNB, avocat au barreau de Montpellier

Intervenants :

**Catherine GAZZERI-RIVET**, vice-présidente de la commission de la Communication institutionnelle  
du CNB, bâtonnier du barreau de Tours

**Sébastien BRACQ**, vice-président de la commission des Règles et usages du CNB,  
avocat au barreau de Lyon

Longtemps, la communication des cabinets d'avocats, très réglementée, s'est montrée peu propice à une promotion efficace des activités de chacun. La loi du 17 mars 2014 est venue assouplir ces règles et donner aux avocats un nouveau souffle en matière de publicité. Cet atelier, propose d'étudier le périmètre des actions de communication et de publicité autorisés en vue d'élaborer une véritable stratégie de promotion de l'activité de l'avocat : publicité personnelle, sollicitation personnalisée, annuaires commerciaux, information professionnelle, dans le respect des règles déontologiques.



Michèle  
TISSEYRE



Catherine  
GAZZERI-  
RIVET



Sébastien  
BRACQ

## 05 Actualité du droit de la copropriété

## 06 Le secret professionnel de l'avocat

En collaboration avec l'EDA SUD EST et EDA SUD OUEST

Sous la direction de : **Jean-Louis SCHERMANN**, vice-président de la commission des Règles et usages du CNB, avocat au barreau de Paris

Intervenants :

**Jean BOUDOT**, avocat au barreau de Marseille, président de l'École des avocats du Sud-Est  
**François FAUGÈRE**, bâtonnier du barreau du Lot, ancien membre du CNB, représentant de l'École des avocats Sud-Ouest-Pyrénées

Le secret professionnel, avec l'indépendance, le respect des règles du conflit d'intérêts et le libre choix de l'avocat, constitue l'un des quatre piliers de la déontologie de notre profession. Même s'il est reconnu par la loi du 31 décembre 1971 et par le droit de l'Union européenne, jamais nous ne l'avons senti si menacé par la volonté de transparence, la capacité de plus en plus importante de captation des conversations ou des messages électroniques, la mise en place de réglementations nouvelles qui veulent affirmer la légitimité de la remise en cause des secrets professionnels au nom d'un intérêt qui serait supérieur.



Jean-Louis  
SCHERMANN



Jean  
BOUDOT



François  
FAUGÈRE

## 07 Quels avocats sur quels territoires pour 2030 ?

Intervenants :

**Louis-Georges BARRET**, avocat au barreau de Nantes, expert handicap, membre du CNB, président de l'Observatoire de la Profession d'Avocats  
**Jacques DEMAY**, ancien bâtonnier du barreau de Saint-Brieuc, président de la Conférence régionale de l'Ouest  
**Jean-Michel CALVAR**, avocat au barreau de Nantes, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers  
**Gérald BIGLE**, avocat au barreau de Paris, membre de l'Observatoire  
**Gilles PILLET**, professeur associé de droit des affaires à ESCP-Europe

Que signifie l'implantation de l'avocat sur le territoire dès lors qu'il communique numériquement ? Quelle organisation de la profession pour quelle épouse les changements en cours et quelle place pour le territoire dans ce contexte ?



Louis-Georges  
BARRET



Jacque  
DEMAY



Jean-Michel  
CALVAR



Gérald  
BIGLE



Gilles  
PILLET

## 08 Conventions d'honoraires et contrôles de la DGCCRF

Intervenant :

**Serge BAKOA**, avocat au barreau de Paris



Serge  
BAKOA

## 09 États généraux du numérique 1/2 : L'interopérabilité et l'avocat : conséquences sur son activité

Intervenants :

**Fabrice MAULEON**, directeur de l'innovation de New World Skills  
**Cyril MURIE**, directeur de l'innovation et de la stratégie à la CNHJ (Chambre Nationale des Huissiers de Justice)  
**Yves BRONOEL**, sous-directeur de la Stratégie au Ministère de la Justice  
**Anne RENARD**, avocat au barreau de Paris  
**Sebastien PASSELERGUE**, directeur chez Almérys



Fabrice  
MAULEON

# CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS 2017

## 10 Exercice du droit, déontologie et web

En partenariat avec EDA Centre Sud

Intervenants :

**Didier ADJEDJ**, avocat au barreau de Carpentras, président de la commission Exercice du droit du CNB  
**Stéphane LARRIERE**, directeur Juridique Achats et Alliances-Atos  
**Gautier KAUFMAN**, expert de la Commission Exercice du droit du CNB, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle



Didier  
ADJEDJ



Stéphane  
LARRIERE



Gautier  
KAUFMAN

Le droit n'échappe pas à la révolution numérique en cours. L'avocat doit s'adapter à ces bouleversements et repenser sa pratique, ses modes d'exercice pour répondre aux nouveaux besoins des usagers rendus plus autonomes par le développement d'une information juridique gratuite et abondante. Les règles de l'exercice du droit contenues dans la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 se trouvent au carrefour de tous ces questionnements juridiques, sociétaux ; nous vous proposons de les interroger afin de vérifier leur pertinence. Face à la concurrence des « legaltech » qui se veulent des « facilitateurs » de l'accès du droit, jusqu'où peut aller l'avocat sans perdre son âme et ce qui fait sa singularité ?

## 11 États Généraux du Droit des Victimes et du Dommage Corporel 1/2 : « la défense des victimes d'attentats et d'accidents collectifs »

Modérateur : **Béatrice VOSS**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, membre du CNB

Intervenants :

**Elizabeth PELSEZ**, déléguée interministérielle chargée de l'aide aux victimes  
**Marie MESCAM**, avocat au barreau de Bordeaux



Béatrice  
VOSS



Elizabeth  
PELSEZ



Marie  
MESCAM

Les événements récents ont confronté les pouvoirs publics à la nécessité de structurer l'aide aux victimes d'accidents collectifs et d'attentats. Cet atelier sera ainsi l'occasion de présenter les nouvelles modalités d'intervention de l'Etat dans la prise en charge des victimes d'attentats et d'accidents collectifs, sur les rôles respectifs des associations de victimes et des avocats et sur les actions menées par le Conseil national des barreaux sur la question de la prise en charge des honoraires des avocats en ce domaine. Enfin, cet atelier nous permettra de revenir sur les nouveaux préjudices consacrés par la jurisprudence que sont le préjudice d'angoisse des victimes et le préjudice d'attente et d'inquiétude des proches.

## 12 États Généraux du Droit de l'Entreprise 1/2 : Le rôle de l'avocat dans la transmission d'entreprise

Intervenants :

**Leila HAMZAOUI**, avocat au barreau de Paris, présidente de la commission Droit et entreprise du CNB  
**Valentine COUDERT**, avocat au barreau de Paris, vice-président de la commission Prospective du CNB  
**Philippe MEYSONNIER**, avocat au barreau de Lyon, membre de la commission Droit et entreprise du CNB  
**Jean-Luc SCEMAMA**, expert-comptable, président du Comité Transmission du Conseil de l'Ordre  
**Christian CAVIGLIOLI**, administrateur Judiciaire à Paris, Bayonne, Toulouse et La Réunion.



Leila  
HAMZAOUI



Valentine  
COUDERT



Philippe  
MEYSONNIER



Jean-Luc  
SCEMAMA



Christian  
CAVIGLIOLI

Le ministère de l'Economie comme le Sénat font de la transmission-reprise d'entreprises une priorité et la valorisent par des actions de communication comme la « Quinzaine de la transmission » qui aura lieu du 17 novembre au 5 décembre 2017. Or, que ce soit pour une entreprise *in bonis* ou en difficulté, l'avocat joue un rôle primordial dans ces opérations. Intervenant en amont, dès la conceptualisation du projet, il a une vision globale de l'opération, non seulement juridique mais également opérationnelle, économique et financière, la rédaction d'actes étant la suite logique de son intervention comme conseil. Il est toutefois primordial qu'il se coordonne en bonne interprofessionnalité avec les autres conseils des parties, notamment l'expert-comptable, le notaire ou l'administrateur judiciaire. Cet atelier abordera de manière concrète les bonnes pratiques : comment aider le chef d'entreprise à anticiper la transmission, comment conseiller le cédant de manière pertinente sur son projet de reprise, comment constituer une équipe interprofessionnelle adaptée, quel doit être le champ d'intervention de chacun, comment partager le secret, etc. ?

## 13 Actualité du droit de la route et du permis de conduire

Intervenants :

**Laurent IVALDI**, avocat au barreau du Val-d'Oise

La répression des infractions routières s'est considérablement amplifiée avec notamment la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI<sup>e</sup> siècle. Au cours de cet atelier seront abordés : la gestion de la perte, de la récupération et de la reconstitution points, l'analyse des dernières jurisprudences et la nouvelle infraction de non désignation du conducteur par le représentant légal.



Laurent  
IVALDI

## 14 La justice pénale internationale

Sous la direction de : **Françoise MATHE**, avocat au barreau de Toulouse, présidente de la commission Libertés et Droits de l'Homme du CNB

Intervenants :

**Bruno COTTE**, magistrat, président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien président de chambre de jugement à la Cour pénale internationale  
**Jean-François THONY**, procureur général près la cour d'appel de Colmar, vice-président exécutif de l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'Homme  
**François ROUX**, chef du bureau de la défense du Tribunal spécial pour le Liban  
**Xavier-Jean KEITA**, chef du bureau de la défense de la Cour pénale internationale

La procédure mise en œuvre devant les juridictions pénales internationales est essentiellement inspirée du système de common law. Les juristes, avocats et magistrats, issus du système de droit continental, qui ont exercé leurs fonctions devant ces juridictions ont du adapter leur culture et leurs pratiques. Ils ont développé un regard critique original sur l'un et l'autre système et les possibilités de les faire évoluer. Leurs expériences, riches d'enseignements, seront sources des débats de cet atelier.



Françoise  
MATHE



Bruno  
COTTE



Jean-François  
THONY



François  
ROUX



Xavier-Jean  
KEITA

## 15 Structures d'exercice et commercialité depuis la loi Macron

Intervenants :

**Delphine GALLIN**, présidente de la commission Statut professionnel de l'avocat du CNB, avocat au barreau de Marseille  
**Hervé CHEMOULI**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du CNB, expert auprès de la commission Statut professionnel de l'avocat  
**Laurence DUPUIS**, juriste au CNB



Delphine  
GALLIN



Hervé  
CHEMOULI



Laurence  
DUPUIS

La loi « Macron » du 6 août 2015 et les décrets du 29 juin 2016 ont profondément réformé les sociétés d'avocats. Création des sociétés d'exercice dites « de droit commun » (SARL, SAS et SA), ouverture du capital à l'ensemble des professions juridiques et judiciaires, libéralisation de la gouvernance, suppression de l'exclusivité d'exercice au profit d'une seule structure d'exercice, commercialisation à titre accessoire de biens et services connexes à l'exercice de la profession : les opportunités nouvelles, destinées à favoriser le développement des avocats, méritent d'être bien comprises, à l'heure où le regroupement des avocats s'impose comme une nécessité dans un marché du droit de plus en plus concurrentiel.

## 16 La procédure participative et l'acte de procédure d'avocat

Intervenants :

**Christine RUETSCH**, membre de la commission de la Formation professionnelle du CNB, ancien bâtonnier du barreau de Strasbourg  
**Hélène MOUTARDIER**, bâtonnier du barreau de l'Essonne, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine  
**Hélène POIVEY-LECLERCQ**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du CNB



Christine  
RUETSCH



Hélène  
MOUTARDIER



Hélène  
POIVEY-  
LECLERCQ

Les nouveautés issues de la loi Justice du XXI<sup>e</sup> siècle à la procédure participative : améliorations apportées à la procédure participative aux fins de règlement des différends et création de la procédure participative aux fins de mise en état – nouvel outil fort pratique dont doivent se saisir les avocats ! Cet atelier sera également l'occasion de revenir sur les atouts de l'acte d'avocat dans la pratique quotidienne et le développement de l'activité.

## 17 États généraux de l'arbitrage : « l'arbitrage en scènes : soyez acteurs de l'arbitrage »

Intervenants :

**Louis DEGOS**, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit de l'arbitrage, membre du CNB  
**Bruno CRESSARD**, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rennes, président du Collège des avocats spécialistes en droit de l'arbitrage (CASDA)  
**Alain HOLLANDE**, avocat au barreau de Paris, ancien bâtonnier, arbitre



Louis  
DEGOS



Bruno  
CRESSARD



Alain  
HOLLANDE

Une formation originale et ouverte à tous permettant de se familiariser avec les étapes essentielles d'une procédure arbitrale (constitution du tribunal arbitral, acte de mission, première audience de procédure, échanges écrits et audience...). L'arbitrage démythifié : un nouveau territoire à conquérir pour l'avocat.

19

**Réforme de la procédure prud'homale (première instance et appel) : après les décrets du 20 mai 2016 et du 10 mai 2017, quelles pratiques, quelles critiques, quels résultats ?**

Intervenants :

**Xavier CHILOUX**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB**David VAN DER VLIST**, avocat au barreau de ParisXavier  
CHILOUXDavid  
VAN DER VLIST**Cet atelier sera abordé de la manière suivante :****I. La procédure prud'homale**

1. L'introduction de l'instance (contenu de la requête, pièces et sanctions)
2. La représentation des parties (représentants, défenseurs syndicaux et encadrement spécifique en cas de représentation par avocat)
3. L'orientation (formations compétentes, cas de renvoi)
4. La mise en état (pouvoirs du BCO, ordonnance de clôture, impossibilité de soulever incompétence de section après BCO)
5. Unicité d'instance et péremption

**II. L'appel**

1. L'introduction de l'appel (précision des chefs de demande, postulation, remise au greffe, sanctions)
2. La mise en état (calendrier de droit commun, calendrier 905, radiation pour défaut d'exécution provisoire)
3. Les procédures spécifiques (contredit, renvoi après cassation, voies de recours)
4. L'AJ

**III. Les ordonnances**

1. La barémisation
2. L'inaptitude

16h00  
-  
18h00

## ATELIERS

20

**Successions et libéralités**

Intervenants :

**Hélène POIVEY-LECLERCQ**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du CNB**Michel GRIMALDI**, professeur agrégé - Université de droit Paris II - Panthéon SorbonneHélène  
POIVEY-  
LECLERCQMichel  
GRIMALDI

21

**Les quatre défis de l'avocat du XXI<sup>e</sup> siècle face à la mondialisation****(Atelier Traduit / Translated In English)**

Intervenants :

**Antoine GARAPON**, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice**Anne-Laure-Helene DES YLOUSES**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB**Gilles PILLET**, directeur scientifique du CREA, professeur à l'ESCP**Simon DAVIS**, vice-président de la Law Society of England and Wales, avocat au cabinet Clifford Chance**Stéphane BONIFASSI**, avocat au barreau de Paris

La profession d'avocat est l'objet d'une grande transformation et doit relever des défis considérables. Les questions sont complexes et sensibles. Les forces à l'œuvre sont multiples mais ont pour cadre commun la mondialisation. L'ouverture et l'interdépendance des économies, l'abolition des distances et l'accélération qui découlent du progrès technique, entraînent une disparition des repères et une confrontation de cultures et de symboles. Après les pays et leurs entreprises, c'est au tour de la profession d'avocat de se positionner non pas contre mais dans cette mondialisation et d'y jouer ses meilleures cartes tout en essayant de ne pas perdre son identité. Défi redoutable dans la mesure où la rationalité du phénomène est celle du marché, lequel s'allie au besoin de rationalisation et d'émancipation de la société et des individus qui constitue le programme de la modernité. L'ubérisation du droit est le fruit de cette alliance. L'organisation traditionnelle du Barreau est soupçonnée d'imposer des intermédiaires coûteux et de priver le marché du droit de l'étendue et de la profondeur qui devrait être les siennes, contre l'intérêt des consommateurs et de l'économie. La profession doit reprendre pied dans ce cadre neuf. Il lui faut repenser ses modèles économiques tout en préservant ce qui fait de l'avocat un pilier de la démocratie et de l'Etat de droit. Enfin, partant du fond symbolique recueilli par le droit, l'avocat doit reformuler son récit professionnel de manière à vivre ses combats avec une fierté comprise par le public. L'atelier a pour objet d'explorer quatre pistes de réflexion en vue de cette reconstruction : comment gagner en crédibilité, réussir la transition numérique, transformer son modèle économique et construire la communauté des juristes.

Antoine  
GARAPONAnne-Laure-Helene  
DES YLOUSESGilles  
PILLETSimon  
DAVISStéphane  
BONIFASSI

22 **Développement de clientèle : établir la confiance, créer la fidélisation**

Intervenants :

**Alexandre IPPOLITO**, avocat au barreau de Paris  
**Jean Georges BETTO**, avocat au barreau de Paris  
**Ludovic MALGRAIN**, avocat au barreau de Paris



Alexandre  
IPPOLITO



Jean Georges  
BETTO



Ludovic  
MALGRAIN

Introduction : panorama de la profession, nouvelles attentes des clients (plus de services et de clarté dans la relation pour moins cher), contraintes

Développements de clientèle : confiance et fidélisation des clients :

- Outils de communication/image
- Programmes clients
- Contraintes et opportunités du développement de clientèle à l'heure du numérique

Conclusion : un défi permanent

23 **États généraux du droit de la famille et du patrimoine 2/4 : Tentative de médiation familiale préalable obligatoire**

Intervenants :

**Carine DENOIT-BENTEUX**, avocat au Barreau de Paris, médiateur, membre du CNB  
**Ségolène PASQUIER**, magistrat, adjointe au chef du Bureau accès au droit et médiation, ministère de la Justice



Carine  
DENOIT-BENTEUX



Ségolène  
PASQUIER

Cet atelier aura pour objectif de présenter l'expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire à la saisine du juge en matière familiale et d'échanger sur les débuts de sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre dernier, dans les tribunaux de grande instance de Bayonne, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Evry, Nantes, Nîmes, Montpellier, Pontoise, Rennes, Saint-Denis et Tours. Dans le cadre de cette expérimentation, il est fondamental que la profession se mobilise pour que l'avocat puisse être présent aux côtés de son client tout au long du processus.

24 **L'actualité du droit de la construction**

Intervenants :

**Marie-Christine DUTAT**, avocat au barreau de Lille, membre du CNB  
**Sandrine VARA**, avocat au barreau de Lyon



Marie-Christine  
DUTAT



Sandrine VARA

Panorama d'actualité en droit de la construction : revue de jurisprudence sur les obligations du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, la responsabilité des constructeurs, l'assurance construction etc.

25 **Réseaux, franchises et GIE d'avocats en France et dans le monde**

Intervenant :

**Louis Bernard BUCHMAN**, avocat au barreau de Paris



Louis Bernard  
BUCHMAN

La croissance de nos cabinets est souvent assurée pour partie par notre capacité à collaborer, de façon plus ou moins récurrente, avec d'autres professionnels, au premier rang desquels bien sûr d'autres Confrères. De telles collaborations, dont l'affichage (régulé par notre déontologie) peut avoir un réel effet d'attraction sur les clients, revêtent les formes les plus diverses, de la simple collaboration organique au cabinet intégré inter-barreaux et/ou international.

Entre ces deux extrêmes (dont il sera brièvement question pour leurs avantages et inconvénients), se situent les réseaux, franchises et GIE d'avocats. Des Confrères connaissant de l'intérieur ces types d'accord partageront sans tabou leurs expériences, en examinant pour chacun d'eux avantages/inconvénients, conditions de la réussite et, corrélativement, risques à éviter et ce sous les deux angles, en France et à l'étranger. L'interactivité avec l'auditoire sera décisive pour l'intérêt de cet atelier, les orateurs répondant aux questions qui leur seront posées.

## 26 Handicaps : les avocats relèvent le défi de l'intégration

Intervenants :

**Louis-Georges BARRET**, avocat au barreau de Nantes, expert handicap, membre du CNB, Président de l'Observatoire de la profession d'Avocats**Marie-Anne MONTCHAMP**, conseillère du président de la République en charge du handicap**Anne-Sarah KERTUDO**, juriste universitaire, fondatrice de l'association « Droit pluriel », mission « Professionnels du droit et Handicap », responsable du « Le Handicap dans l'Accès au Droit »**Catherine BOUSCANT**, magistrat honoraire, ancienne présidente de la CNITAAT, présidente de chambre du Tribunal du contentieux de Paris**Emilie CHANDLER**, avocat au barreau de Paris, experte handicap

Depuis la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, des progrès considérables ont été réalisés. Il reste cependant à mettre en œuvre l'égal accès à l'ensemble des droits qu'elle proclame. Or les personnes en situation de handicap ont le sentiment de ne pas être reconnues ni comprises par les professionnels de la justice et du droit. Cette impression est également partagée par les avocats du fait d'une méconnaissance de la question du handicap. Aujourd'hui, les avocats doivent s'engager plus activement pour accompagner, conseiller et défendre les personnes en situation de handicap. Cet objectif passe prioritairement par la formation, afin de lever les réticences, faciliter le contact, renforcer la confiance mutuelle et conquérir ce marché essentiel du droit. La profession, au cœur de l'accès universel aux droits, doit ambitionner d'en devenir un acteur incontournable. En adoptant un « socle commun pour un langage commun », les avocats seront les plus à même d'appréhender la diversité de leurs situations, leurs besoins, la technicité du droit commun adapté au handicap et les questions juridiques afférentes. Cet atelier sera l'occasion de présenter ce socle commun.

Louis-Georges  
BARRETMarie-Anne  
MONTCHAMPAnne-Sarah  
KERTUDOCatherine  
BOUSCANTEmilie  
CHANDLER

## 27 Le droit du sport

Intervenant :

**Thierry CHIRON**, avocat au barreau de Dijon**Yves WEHRLI**, avocat au barreau de Paris

- Les choses à faire et à ne pas faire lors de l'acquisition d'un club de football en Europe
- Les risques et les enjeux de l'organisation d'un événement sportif d'importance mondiale
- L'avocat mandataire sportif : au-delà de la réforme quelle réalité ? risques et enjeux

Thierry  
CHIRON

Yves WEHRLI

28 États généraux du numérique 2/2 :  
« l'avocat numérique » et les outils mis à sa disposition

Intervenant :

**Fabrice MAULEON**, directeur de l'innovation de New World Skills**Cyril MURIE**, directeur de l'innovation et de la stratégie à la CNHJ (Chambre Nationale des Huissiers de Justice)**Yves BRONOEL**, sous-directeur de la Stratégie au Ministère de la Justice**Anne RENARD**, avocat au barreau de Paris**Sebastien PASSELERGUE**, directeur chez Alméry

## 29 Actualité des procédures collectives

Intervenants :

**Thierry MONTERAN**, associé fondateur UGGC Avocats, président d'honneur et co-fondateur du Centre d'Information sur la Prévention des Entreprises en difficulté - CIP National, co-président de la Commission Entreprises en difficultés de l'ACE, co-directeur scientifique de la Gazette des Entreprises en difficultés, membre du Conseil de l'Ordre

**Jean-claude MAYER**, créateur d'entreprises**François LEGRAND**, mandataire de justice à Paris et Dax**Laura SANTONIE**, professeure de droit à BordeauxThierry  
MONTERANJean-claude  
MAYER

1. prévention ; retours d'expériences avec Mr Mayer président honoraire du TC de Pontoise
2. déclaration et vérification du passif avec Me Legrand Mandataire de justice à Pau et Dax au regard des arrêts récents
3. le dessaisissement du débiteur et les conséquences sur la régularité des actes juridiques et de procédure par Laura Santonie Professeure de droit à Bordeaux

## 30 Actualité du droit fiscal

31

## États généraux du droit des victimes et du dommage corporel 2/2 : La place de la victime durant la phase d'expertise médico-légale en droit médical

Au-delà de la simple définition de la notion de « victime », l'objectif de cet atelier est de partager les expériences et avis des différents professionnels intervenant dans le cadre des expertises médico-légales en droit médical. Il s'agit de mettre en exergue les difficultés pouvant être rencontrées par les avocats durant la phase amiable devant les Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation et dans le cadre de la procédure contentieuse devant les juridictions civiles et administratives. A l'issue des échanges, des pistes de réflexion seront évoquées pour repositionner chacun des acteurs de l'expertise dans le dispositif prévu par le législateur et faciliter le déroulement des accédits pour l'ensemble des parties.

32

## Actualité des baux commerciaux

33

## La défense face aux évolutions de la procédure pénale

Sous la direction de :

**Françoise MATHE**, présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB, avocat au barreau de Toulouse

Intervenants :

**Olivier LEURENT**, magistrat, ancien président de la cour d'assises de Paris, directeur de l'ENM

**François SAINT-PIERRE**, avocat au barreau de Lyon, co-directeur de l'Institut de Défense Pénale

**Jean Marie BIJU DUVAL**, avocat au barreau de Paris, conseil de la défense auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda et de la Cour pénale internationale

Le recentrage de la procédure pénale autour du « couple » Procureur/Juge des Libertés et de la Détention, dont les prérogatives vont croissant et s'accompagnent d'une réduction de fait du périmètre dévolu à l'instruction, doit conduire à un ré-équilibre du rôle de la défense dans le cadre de l'enquête. La procédure devant les Cours d'Assises est également en débat. Les avocats ne doivent pas subir ces évolutions mais en être les acteurs et s'y préparer. La confrontation de la réflexion et de l'expérience de ceux qui ont une pratique de notre procédure mais également de ceux qui ont du s'adapter à une procédure de type accusatoire constitue l'apport précieux de cet atelier.



Françoise  
MATHE



Olivier  
LEURENT



François  
SAINT-PIERRE



Jean Marie  
BIJU DUVAL

34

## Réforme de la procédure civile (COUR D'APPEL, TGI)

En partenariat avec l'ECO

Intervenants :

**Nelly GALLIER**, avocate au barreau de Blois (ancien avoué), spécialiste en procédure d'appel

**Emmanuel JULLIEN**, président de Droit & Procédure

Cet atelier reviendra sur les principales avancées de la loi n°2016-1574 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle avec ses décrets d'application (procédure applicable devant le TGI-TI, introduction de l'acte d'avocat de procédure, création du service unique d'accueil du justiciable etc.) ainsi que sur la réforme de la procédure d'appel introduite par le décret n°2017-891 du 6 mai 2017 qui renforce l'encadrement de la voie de l'appel en matière civile. Il sera aussi débattu des incidences de ces réformes sur les droits des justiciables et des nouvelles responsabilités confiées aux avocats.



Nelly  
GALLIER



Emmanuel  
JULLIEN

35 **Gestion et fiscalité du patrimoine**

Intervenants :

**Anne VAUCHER**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, vice-président de la commission Statut professionnel de l'avocat du CNB**Eva AUBRY**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine**Jérôme CHIGARD**, directeur de l'Ingénierie Patrimoniale – Oddo BHFAnne  
VAUCHEREva  
AUBRYJérôme  
CHIGARD

La fiscalité du patrimoine est sujet à réforme constante. L'atelier permettra de décrypter l'évolution de la fiscalité réservée au patrimoine depuis le président Sarkozy jusqu'aux récentes propositions du président Macron en complétant d'une vision prospective. L'internationalisation des patrimoines devient très fréquente et le casse-tête lié à leur fiscalité place l'avocat au centre des conseils. Les aspects de la gestion internationale du patrimoine seront aussi abordés. Enfin, les évolutions de la société française conduisent à envisager une fiscalité et une gestion nouvelle du patrimoine. Les législations devançant-elles ces attentes ? Les avocats favorisent-ils cette évolution ?

36 **États généraux du droit de l'entreprise 2/2 :  
Répondre aux attentes des chefs d'entreprises de TPE/PME : offres clients et honoraires**

Intervenants :

**Leila HAMZAoui**, avocat au barreau de Paris, présidente de la commission Droit et entreprise du CNB**Sébastien BRACQ**, avocat au barreau de Lyon, vice-président de la commission des Règles et usages du CNB,**Dominic JENSEN**, avocat au barreau de Paris, expert de la commission Droit et entrepriseLeila  
HAMZAouiSébastien  
BRACQDominic  
JENSEN

Les dernières évolutions législatives vont certainement impacter le marché de la prestation juridique à destination des TPE/PME. La réforme « Macron » permet en effet aux professionnels du droit et/ou du chiffre de créer des sociétés pluri-professionnelles d'exercice pour ouvrir des « one stop shopping » permettant de répondre ensemble à l'ensemble des besoins des entreprises. Elle offre par ailleurs de nouvelles opportunités aux avocats avec l'autorisation, sous certaines conditions, des activités commerciales accessoires et connexes. Or, grâce aux règles de la sollicitation personnalisée, les avocats détiennent des outils de communication pertinents pour se faire connaître et afficher leurs services. Dans ce contexte, il est important que les cabinets engagent une réflexion sur leurs offres, afin de vérifier leur adéquation aux besoins des clients, leur intérêt au regard de la concurrence et leur pertinence des honoraires pratiqués.

37 **Nouvel Avocat : l'avocat lobbyiste**

Intervenants :

**Pierre HOFFMAN**, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris, délégué du Bâtonnier aux Affaires Publiques**Béatrice BRUGUES REIX**, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris**Sèverine AUDOUBERT**, responsable de la commission ouverte « les Nouveaux Métiers du Droit » Ordre des Avocats de ParisPierre  
HOFFMANBéatrice  
BRUGUES REIXSèverine  
AUDOUBERT

En plus de sa toque, l'avocat dispose de plusieurs casquettes offertes à lui : mandataire en transactions immobilières, médiateur, mandataire sportif ou mandataire d'artistes et d'auteurs, correspondant informatique et liberté, fiduciaire, formateur, lobbyiste ...

Avocat lobbyiste que nous avons choisi de mettre en lumière aujourd'hui, nouveau métier que les compétences et les qualités de l'avocat, fin juriste, stratège et excellent communicant, servent si bien.

**Cet atelier aura pour vocation d'expliquer le nouveau métier de l'avocat lobbyiste :****Qui est-il ?****D'où vient-il ?****Quelles sont ses missions, son rôle et son périmètre ?****Comment les exerce-t-il ?**

Des **exemples concrets** au travers de l'exposé des activités de lobbying menées par le Barreau de Paris pour la promotion et la défense de la profession d'avocat seront également l'opportunité d'échanger de façon interactive avec des confrères lobbyistes.

Ils viendront exposer de façon pratique les dossiers sur lesquels ils ont travaillé auprès des pouvoirs publics ces derniers mois.

38

## Tout ce que vous avez voulu savoir pour communiquer correctement 2/2 : un avocat devrait-il dire ça ?

Intervenants :

**Emmanuel PIERRAT**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle  
**Christophe THÉVENET**, avocat au barreau de Paris, expert auprès de la Commission Statut professionnel de l'avocat du CNB  
**Anne HOMMEL**, conseillère en communication, directrice de Majorelle PR & Events



Emmanuel  
PIERRAT



Christophe  
THÉVENET



Anne  
HOMMEL

Dans une société où les médias sont omniprésents et prompts à suivre sous forme de feuilleton toute affaire offrant un large retentissement sociétal, l'avocat peut se trouver au centre de toutes les attentions de la part de la presse quand il s'agit d'évoquer le dossier de son client. Cet atelier vise à prendre conscience des enjeux bénéfiques ou au contraire néfastes qu'une telle exposition peut avoir sur le succès d'un dossier. Il se concentre sur l'attitude que l'avocat doit adopter face à la presse ainsi que la stratégie à mettre en place dans l'intérêt du dossier de son client.

39

## Spécialisations : mode d'emploi

Sous la direction de : **Xavier DELCROS**, avocat honoraire au barreau de Paris, ancien directeur des spécialisations de l'EFB

Intervenants :

**Patrick LINGIBÉ**, avocat au barreau de Guyane, membre de la Commission Formation du CNB responsable des spécialisations, spécialiste en droit public  
**Elizabeth MÉNESGUEN**, avocat au barreau du Val-de-Marne, président de la Commission Formation du CNB  
**Christine RUETSCH**, avocat au barreau de Strasbourg, membre de la Commission Formation du CNB



Xavier  
DELCROS



Patrick  
LINGIBÉ



Elizabeth  
MÉNESGUEN



Christine  
RUETSCH

Grands témoins :

**Guillaume DEMARCO**, avocat au barreau d'Amiens, spécialiste en droit pénal  
**Delphine LOYER**, avocate au barreau de Lyon, spécialiste en droit des assurances



Guillaume  
DEMARCO



Delphine  
LOYER

Un avocat peut obtenir et faire usage de deux spécialisations au maximum. Pourquoi devenir spécialiste ? Qui peut prétendre à un certificat de spécialisation ? Comment candidater ? Comment se déroule l'entretien devant le jury ? La Commission Formation du CNB répond à toutes vos questions. Des avocats récemment admis à la spécialisation viennent apporter leur témoignage sur leur candidature et le développement de leur activité depuis l'obtention de leur spécialisation.

40

## Actualité du droit des étrangers

Intervenants :

**Marianne LAGRUE**, avocat au barreau de Paris, expert auprès de la commission Libertés et droits de l'homme du CNB  
**Mireille DAMIANO**, avocat au barreau de Nice  
**Carole SULLI**, avocat au barreau de Paris, membre de l'Antenne des mineurs



Marianne  
LAGRUE



Mireille  
DAMIANO



Carole  
SULLI

Dans le contexte de fortes tensions migratoires que nous connaissons ces dernières années, les démantèlements des bidonvilles de réfugiés et le retour express des demandeurs d'asile sur le territoire français, sous couvert des règlement Dublin 2, 3 et suivants, se fait en contradiction avec les accords passés. Ces déplacés, victimes des conflits dans leur pays d'origine, fragilisés par des conditions de vie contraires à la dignité humaine ou migrants économiques ont, cependant, un besoin de protection accru. Certaines d'entre elles, les plus vulnérables, devraient bénéficier d'une mise à l'abri. Or nombreux sont les mineurs qui, à défaut de placement, disparaissent des radars de la protection de l'aide sociale à l'enfance et sont exposés au phénomène de traite des êtres humains. Et ceux qui leur viennent en aide font de plus en plus l'objet de poursuites pour délit de solidarité. Face à de telles violations, le Conseil national des barreaux est resté mobilisé pour dénoncer les atteintes aux principes fondamentaux des droits des étrangers. Cet atelier sera donc l'occasion de se demander si le droit des étrangers n'est pas, de plus en plus, étranger aux droits de l'Homme.

COCKTAIL DÎNATOIRE DU VILLAGE EXPOSANTS

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

REVUE DES REVUES

18h30

20h00

21h00

08h00

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS

08h30  
-  
10h30**Atelier plénière - L'AVOCAT STRATÈGE DE LA JUSTICE DU XXI<sup>E</sup>**

Cet atelier propose à l'avocat une nouvelle approche de son exercice professionnel dans un environnement réglementaire et technologique en pleine mutation. Avec la dématérialisation des échanges, les modes de saisine en ligne des juridictions, le développement de la justice prédictive, ou encore l'essor de la justice négociée, le rôle de l'avocat, auxiliaire de justice, devient celui d'un stratège et d'un négociateur.

## Modérateur

**Yves MAHIU**, président de la Conférence des Bâtonniers

## Intervenants :

**Thomas ANDRIEU**, directeur des Affaires Civiles et du Sceau

**Monique DAGNAUD**, directrice de recherche CNRS à l'Institut Marcel Mauss (CNRS - EHESS) à Paris, Sociologue

**Stéphane DHONTE**, bâtonnier de Lille

**Antoine GARAPON**, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la Justice



Yves MAHIU

Thomas  
ANDRIEUMonique  
DAGNAUDStéphane  
DHONTEAntoine  
GARAPON10h30  
-  
10h45

## DISCOURS

**Laurent FABIUS**, président du Conseil constitutionnel

10h45  
-  
12h45**Atelier plénière - L'AVOCAT SANS JUGE, SANS TRIBUNAL ET SANS ROBE**

L'image d'Epinal de l'avocat en robe, plaidant au tribunal devant un juge, le restera-t-elle longtemps ? C'est en partant de ce questionnement que cet atelier s'efforcera de bâtir le portrait de l'avocat de demain : un avocat connecté, mobile en permanence, assisté de robots et d'outils dotés d'une intelligence artificielle pour lui permettre de mieux exercer son métier. Acteur privilégié des modes amiables de résolution des litiges, l'avocat est aussi le garant de la qualité et de l'efficacité des solutions négociées. Dans ce cadre, les problématiques d'implantation territoriale sont amenées à évoluer et de nouveaux territoires d'exercice à se créer.

## Modérateur :

**Frédéric SICARD**, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

## Intervenants :

**Gilles BABINET**, représentant français du programme des champions du numérique auprès de l'Union européenne

**Eve D'ONORIO DI MEO**, avocate au barreau de Marseille, représentant du réseau des incubateurs

**Guylène KIESEL LE COSQUER**, présidente de la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété industrielle

**Olivier LEURENT**, directeur de l'école Nationale de la Magistrature

Frédéric  
SICARDGilles  
BABINETEve  
D'ONORIO  
DI MEOGuylène  
KIESEL LE  
COSQUEROlivier  
LEURENT**Remise du Prix dans le cadre du Concours «projets innovants»**

**Gilles BABINET**, représentant français du programme des champions du numérique auprès de l'Union européenne

8h30  
-  
10h30

## PROGRAMME INTERNATIONAL

**OHADA-OHADAC – la place de l'arbitrage et des MARD dans les Organisations régionales  
(Atelier Traduit / Translated In English)**

Modérateur : **Jacques-Brice MOMNOUGUI**, membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Bordeaux, Président du Club OHADA Bordeaux

## Intervenants :

**Samna DAOUUDA**, ancien Bâtonnier du Niger, Président de la Conférence des Barreaux OHADA

**Stanley GASTON**, président de la Fédération des barreaux d'Haiti

**Louis DEGOS**, spécialiste de l'arbitrage, Président de la Commission Prospective du CNB

**Alexis NDZUENKEU**, magistrat, chef du service des affaires juridiques et de la communication de l'OHADA

**Marie-Camille PITTON**, special counsel au sein du cabinet d'avocats Aceris Law, ancien conseiller à la Chambre de Commerce Internationale

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), qui a son siège à Abidjan, est devenue une institution clé de l'Organisation, y compris en matière d'arbitrage. Le centre d'arbitrage de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe (OHADAC) est sur le point d'être effective à Pointe-à-Pitre. Cela démontre le rôle important que représente l'arbitrage dans les organisations régionales. Cet atelier reviendra sur les différentes évolutions dans le domaine de l'arbitrage et de la médiation au sein de ces deux espaces et sur les défis qui attendent les avocats en ce domaine.



## L'inscription du rôle de l'avocat dans la norme suprême

*(Atelier Traduit / Translated In English)*

**Modérateur :** Emmanuel PIERRAT, avocat au barreau de Paris, vice-président de la commission affaires européennes et internationales du CNB

**Intervenants :**

**Carlos Roberto SIQUEIRA CASTRO**, conseiller au sein du Conseil Fédéral du Barreau Brésilien des avocats du Brésil, membre de la Commission nationale des affaires étrangères (Brésil)

**SABIEN LAHAYE-BATTHEU**, rapporteure du projet de Convention européenne des avocats de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

**Henri GERPHAGNON**, avocat au barreau de Meaux, membre de la commission Accès au droit du CNB

L'inscription du rôle de l'avocat dans la norme suprême est synonyme de reconnaissance mais également de sécurité et protection. Il permet d'ancrer dans le temps et solidement le rôle de l'avocat, l'exercice de la profession et toutes les valeurs qui l'accompagne. Ainsi, les différents intervenants présenteront les avancées permises par l'inscription de l'avocat dans la Constitution que ce soit au Brésil, en Tunisie ou encore en Ukraine. Au niveau européen, le projet de Convention européenne des avocats de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est une excellente nouvelle qui doit être connue et soutenue par tous.

12h45

DÉJEUNER

14h00  
-  
16h00

## ATELIERS

41

### L'actualité de la cession de cabinet d'avocats

ANAAFA

**Intervenants :**

**Christophe THEVENET**, avocat au barreau de Paris, président d'honneur de l'ANAAFA

**Emmanuelle BADIN**, directeur juridique & fiscal & Visa fiscal de l'ANAAFA



Emmanuelle  
BADIN



Christophe  
THEVENET

À l'heure de la dépatrimonialisation, la cession de clientèle n'est plus la garante d'une épargne retraite minimale. La transmission du cabinet est aussi devenue plus technique et est rendue délicate par la fluctuation de la fiscalité et la complexité des montages juridiques pouvant être mis en œuvre. L'enjeu est aussi de permettre au cabinet de poursuivre son exploitation après le départ des fondateurs qui doit être plus que jamais anticipé. Cet atelier vous donnera les repères pour anticiper les difficultés liées à la cession, déterminer le prix de cession et les critères d'évaluation. Seront également abordés certains montages et techniques de transmission (apport-cession, location gérance, commodat, LBO). Enfin au moment d'une réforme du régime des plus-values annoncée dans le projet de Loi de finance, cet atelier abordera la fiscalité applicable à la cession du cabinet et présentera les dispositifs d'exonération ou d'abattement pouvant être mis en œuvre.



42

### États généraux de la prospective et de l'innovation 1/2 : Quels business model pour les avocats en 2030 ?

*(Atelier Traduit / Translated In English)*

**Intervenants :**

**Dominique BORDE**, avocat au barreau de Paris

**Antoine FOURMENT**, avocat au barreau de Paris

**Barthélemy LEMIALE**, avocat au barreau de Paris, expert auprès de la commission Prospective du CNB

**Marie-Laure FRAUX**, fondatrice de l'agence Henry & Harry



Dominique  
BORDE



Antoine  
FOURMENT



Barthélemy  
LEMALE



Marie-Laure  
FRAUX

Restitution des études et sondages des EGPI n°2 ! Comment

et pourquoi choisir entre la robe et le robot : nouveaux investissements, nouveaux financements, nouvelles activités, nouvelle justice !

43 **Actualité du droit de la propriété intellectuelle et du droit des marques**

Intervenants :

**Emmanuel PIERRAT**, avocat au barreau de Paris, vice-président de la commission affaires européennes et internationales du CNB**Eric AGOSTINI**, avocat au barreau de Bordeaux

Panorama de l'actualité du droit d'auteur : Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et réforme européenne en cours de discussion.

Emmanuel  
PIERRATEric  
AGOSTINI44 **Savoir conseiller les start-up**Sous la direction de : **Clarisse BERREBI**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB

Intervenants :

**Serge VATINE**, fondateur 11.100.34 Avocats Associés

Conseiller les start-up

Une start-up est une entreprise qui cherche son modèle économique par itération successive et qui n'est donc pas en mesure de financer ses besoins de trésorerie par ses revenus générés. La start-up est une entreprise spécifique, c'est une entreprise qui expérimente pour trouver de la croissance voire de l'hypercroissance. Elle ne ressemble à aucune société traditionnelle. Ce type d'entreprise évolue dans des conditions d'incertitudes extrêmes, ce qui modifie sa relation aux autres et influence donc l'ensemble de ses relations contractuelles. Ses objectifs et buts ne sont pas les mêmes dès lors ses besoins sont différents. Elle se finance par recherche de fonds privés ou publics. Conseiller une start-up nécessite donc de maîtriser l'écosystème dans lequel elles évoluent et leur apporter des conseils propres à accompagner leur croissance.

Clarisse  
BERREBISerge  
VATINE45 **États généraux du droit de la famille et du patrimoine 3/4  
Nouveau divorce par consentement mutuel**

Intervenants :

**Elodie MULON**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB**Michèle DAYAN**, avocat au barreau de Paris**Olivier MATOCQ**, avocat au barreau de Lyon, spécialiste en droit de la Famille, des personnes et de leur patrimoine**Denis MAZEAUD**, professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

La loi du 18 novembre 2016 a profondément modifié l'architecture du divorce en déjudiciarisant, hors demande d'audition de l'enfant, le divorce par consentement mutuel. Cet atelier a pour objectif de vous en livrer les secrets, d'en éviter les pièges et de faire un retour sur cette pratique après plusieurs mois d'application.

Elodie  
MULONMichèle  
DAYANOlivier  
MATOCQDenis  
MAZEAUD46 **Gérer son stress, apaiser les conflits : sérénité et bonheur d'être avocat**

Intervenants :

**Pierre MOORKENS**, directeur de l'Institut de Neurocognitisme**Cyrille CHRETIEN**, consultant Conférencier ANC

Mieux connaître son cerveau pour mieux être, mieux vivre et mieux travailler, et éprouver chaque jour le bonheur d'être avocat ! Comment le cerveau humain prend-il des décisions intelligentes ou inadaptées ? Quels mécanismes cérébraux empêchent la pensée d'être claire et lucide ? Comment en reprendre la maîtrise, face aux situations difficiles qui provoquent angoisses, énervements ou démotivation ? Comment développer en peu de temps ses capacités d'adaptation, d'ouverture, de prise de recul, de créativité pour un bon équilibre personnel, familial et professionnel ? Quel « savoir-être » devons-nous développer pour aborder la complexité grandissante de notre environnement ? Quelle attitude prendre face à la mauvaise foi ou la manipulation ? Comment appréhender sereinement les rapports de force ? Les apports des neurosciences et des sciences du comportement permettent à chacun d'être mieux outillés pour faire face à ces situations.

Pierre  
MOORKENSCyrille  
CHRETIEN

47 **Actualité du cautionnement et droit bancaire**

48 **États généraux de l'aide juridique 1/2 - la fin du modèle de la loi**

Intervenants :

**Mireille FAUGÈRE**, conseillère Maître à la Cour des comptes, responsable du secteur Justice

**Didier RIBES**, membre du Conseil d'Etat.

**Yves BADORC**, chef du SADJAV

**Henri GERPHAGNON**, avocat au barreau de Meaux, membre de la commission Accès au droit du CNB

La loi sur l'assistance judiciaire de 1851 élaborait la première architecture et certains des grands principes de l'aide juridictionnelle. Cent quarante ans plus tard, la loi de 1991 parachevait un modèle qui n'a fait l'objet depuis que d'adaptations mineures. Au fil de l'évolution de ce modèle, les deux grands acteurs, l'Etat et le Barreau ont fait varier leur doctrine et les conditions de leur intervention. C'est de l'aboutissement de cette évolution que nous chercherons à rendre compte à travers la jurisprudence du Conseil d'Etat, l'appréciation de la Cour des Comptes, les orientations de la Politique gouvernementale et les positions du Conseil National des Barreaux.



Mireille  
FAUGÈRE



Didier RIBES



Yves BADORC



Henri  
GERPHAGNON

49 **États généraux du droit social 1/2 : loi travail (El Khomri) du 8 août 2016 : focus sur l'inaptitude, suivi médical des salariés et nouveau régime des recours : premier retour d'expérience côté employeur et côté salarié**

Intervenants :

**Bernard MEURICE**, avocat au barreau de Lille, membre du CNB

**Rachel SAADA**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB

Le suivi médical des salariés, le régime de l'inaptitude et sa contestation ont été bouleversés au point que certains médecins du travail parlent d'une médecine de sélection et non plus de prévention. Désormais les visites médicales peuvent être faites par des membres de l'équipe pluri disciplinaires et le médecin inspecteur du travail est écarté en cas de contestation, au profit d'un expert judiciaire dont on doit s'interroger sur le cout et les compétences en médecine du travail.



Bernard  
MEURICE



Rachel SAADA

50 **Innovation numérique des ordres et services aux avocats**

Intervenants :

**Jean-Luc MEDINA**, avocat au barreau de Grenoble,

membre du bureau de la Conférence des bâtonniers

**Stéphane DONTHE**, bâtonnier du barreau de Lille

**François AXISA**, avocat au barreau de Toulouse

**Jean René KERLOC'H**, avocat au barreau de Nantes

**Alain CUISANCE**, délégué général de Praeferentia

**Nathalie LAURICELLA**, avocat au barreau de Marseille, vice-président du marché immobilier des avocats



Jean-Luc  
MEDINA



Stéphane  
DONTHE



François  
AXISA



Jean René  
KERLOC'H



Alain  
CUISANCE



Nathalie  
LAURICELLA

Outre les missions régaliennes des ordres des avocats, généralement connues de l'ensemble des confrères (discipline, inscription à l'ordre, etc.), les ordres développent un certain nombre de services au profit des avocats. Ces services sont souvent méconnus et amènent parfois des avocats à se tourner vers des sociétés commerciales extérieures à la profession. Justice prédictive, archivage numérique, inscription sur des plates-formes, innovation par le biais d'incubateur, achats groupés de fournitures et services pour le cabinet à prix réduit, archivage numérique de l'acte d'avocat, etc., tous ces services, souvent méconnus, organisés par la profession elle-même, vous seront présentés et vous permettront d'accroître l'efficacité, la performance, et l'attractivité de votre cabinet.

## 51 Cession de fonds de commerce

Intervenants :

**Caroline DE PUYSEGUR**, avocat au barreau de Paris

## 52 La protection de l'individu dans l'environnement numérique

Intervenants :

**Alain BENSOUSSAN**, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communicationAlain  
BENSOUSSAN

A l'heure où une réforme majeure s'annonce au plan européen à l'horizon 2018, la question de la protection de l'individu, des données personnelles et du respect de la vie privée est plus que jamais au cœur de toutes les attentions. Alors que le Big data constitue le nouvel eldorado des entreprises, se pose la question de savoir à qui appartiennent les données ainsi collectées, conservées, transférées, modifiées ou interprétées sur fond d'hyperconnexion. Peut-on en faire ce que l'on veut ? Sont-elles susceptibles de faire l'objet d'un commerce ? Si oui, quels sont les règles juridiques qui régissent la commercialisation de ces données ? Une chose est certaine : la mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui modifie en profondeur les règles applicables à l'environnement digital des entreprises, constitue un enjeu majeur : la CNIL pourrait être amenée à infliger des amendes pouvant atteindre 20 millions d'euros ou jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial annuel des acteurs du secteur. Mais sa mise en application devrait aussi et surtout avoir un effet positif puisqu'il renforce les obligations de sécurité des entreprises et organisations, donnant ainsi à leurs clients et au public l'assurance d'un niveau de protection accru pour le traitement de leurs données personnelles.

## 53 La CNBF : votre caisse de retraite, de prévoyance et d'aide sociale

Intervenants :

**Gilles NOT**, directeur de la CNBF**Pierre BREGOUT**, président de la CNBF

## 54 Le règlement européen sur la protection des données personnelles

Intervenants :

**Sarah CADIOT**, avocat au barreau de Bruxelles**François PELLEGRINI**, professeur des universités et vice-président délégué au numérique à l'Université de BordeauxSarah  
CADIOTFrançois  
PELLEGRINI

## 55 Perquisitions chez l'avocat, interception des correspondances, surveillance des locaux

Intervenants :

**Basile ADER**, vice-Bâtonnier élu du barreau de Paris**Vincent NIORÉ**, délégué du Bâtonnier de Paris aux contestations des perquisitions, membre du CNB, co-auteur du guide « La contestation des perquisitions au domicile et en cabinet d'avocats »**David LEVY**, avocat au barreau de Paris, ancien président du Barreau Pénal International, co-auteur du guide « La contestation des perquisitions au domicile et en cabinet d'avocats »

Le secret de l'avocat est aujourd'hui en danger. La loi du 3 juin 2016 en matière de criminalité organisée prévoit même la possibilité de capter les conversations confidentielles dans un lieu privé autre que le cabinet d'avocat. Cet atelier sera donc l'occasion de traiter des perquisitions et de l'interception des correspondances électroniques et de faire un état des lieux des outils permettant de préserver le secret professionnel. Seront notamment abordés :

- La contestation par le Bâtonnier ou son délégué des perquisitions chez l'avocat et l'incidence de l'ordonnance du JLD sur la suite de la procédure pénale ;
- L'hypothèse de la contestation par le Bâtonnier de la notification des interceptions des correspondances électroniques de l'avocat ;
- Les précautions à prendre par les avocats dans la relation avec leur client en matière de criminalité organisée (examen de la loi 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé et de la circulaire de présentation du 2 décembre 2016).

Basile  
ADERVincent  
NIORÉDavid  
LEVY

56

## L'avocat dans l'économie collaborative

Intervenants :

**Arthur MILLERAND**, avocat, co-fondateur du blog «Droit du Partage» et co-auteur du livre «Droit & Economie Collaborative – Les clés pour comprendre» (Editions FYP, janvier 2016)

**Laurent CALANDO**, fondateur de Samboat (plateforme de location de bateaux entre particuliers)

Présenter les enjeux juridiques des nouveaux usages de l'économie numérique en insistant sur les opportunités ouvertes mais également sur la diversification des métiers de l'avocat.

Thèmes abordés :

I. Quelle économie numérique ? Quel(s) avocat(s) pour la servir ?

- Qu'est-ce que l'économie collaborative ? Quelles distinctions peut-on faire avec l'économie du partage ou l'économie des services à la demande ?
- Les problématiques juridiques sont au cœur des modèles économiques, ce qui doit conduire à une appréhension plus large des problématiques de ces acteurs (cf. Partie 2) et une évolution de notre métier (cf. Partie 3)

II. Quelle place pour le droit dans l'économie numérique ? Quels outils peuvent être mobilisés pour favoriser ces pratiques ?

- Réguler ou ne pas réguler, telle est la question
- La plateforme : nouvel OJNI (objet juridique non identifié) ?
- L'avenir du salariat questionné par l'explosion du travail indépendant

III. L'avocat : artisan, chantre ou fossoyeur de l'économie numérique ?

- Nouveaux usages, nouveaux besoins, nouveaux marchés
- Une approche de l'avocat orientée vers l'activité économique
- Une opportunité inédite de participer à la création du cadre juridique

VI. Questions / réponses – Echanges avec la salle sur les enjeux d'actualité / pratiques



Arthur  
MILLERAND



Laurent  
CALANDO

57

## États généraux du droit public et des collectivités territoriales 1/2

Intervenants :

**Leila HAMZAoui**, avocat au barreau de Paris, présidente de la commission Droit et entreprise du CNB

**Jean Jacques ISRAEL**, avocat au barreau de Paris, professeur agrégé des facultés de droit

**Représentant des juridictions administratives**



Leila  
HAMZAoui



Jean Jacques  
ISRAEL

Cet atelier a pour objectif de faire le point sur l'actualité du droit public, les négociations menées au cours de la mandature, les réformes récentes et les difficultés ou opportunités qu'elles présentent.

58

## Économie numérique : vers une nouvelle révolution technologique avec la blockchain

Intervenants :

**Cathie-Rosalie JOLY**, avocat au barreau de Paris

**Stéphane LERICHE**, partner chez Bird and Bird



Cathie-Rosalie  
JOLY



Stéphane  
LERICHE

La technologie blockchain basée sur des registres distribués crée de nouveaux enjeux juridiques et business en raison des nombreuses utilisations possibles dans l'économie numérique.

Que la Blockchain soit utilisée pour effectuer des transactions de paiement (via la création de cryptomonnaies, Bitcoin ou Ether par exemple), pour acter d'autres transferts d'actifs (titres, votes, actions, obligations...), ou qu'elle soit utilisée en tant que registre (d'œuvres, de diplômes... permettant d'acter l'antériorité et d'assurer la traçabilité), ou bien encore que la technologie blockchain soit couplée à des « smart contracts » (programmes autonomes qui exécutent automatiquement les conditions pré-programmées, par exemple en activant/désactivant des IOT en fonction des paramètres définis sur la blockchain), il convient de définir préalablement le cadre juridique qui devra être pris en compte pour le développement du projet envisagé.

L'atelier aura pour objet d'identifier les grands enjeux juridiques posés par les différents usages de la Blockchain.

# CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS 2017

## 59 Le cabinet d'avocats : une identité et une marque pour une meilleure performance

Sous la direction de : **Geoffroy CANIVET** et EDAGO

Intervenants :

**Charlotte KARILA-VAILLANT**, associée fondatrice de SIGNE DISTINCTIF  
**Geoffroy CANIVET**, avocat au barreau de Paris



Charlotte  
**KARILA-  
VAILLANT**



Geoffroy  
**CANIVET**

Dans un monde de plus en plus concurrentiel, se démarquer est devenu essentiel pour les cabinets d'avocats. Mais pourquoi et comment développer sa marque ? Quels sont les nouveaux leviers à l'ère du numérique ? Comment faire de sa marque un vecteur de performance et de compétitivité ? De l'identité à la signature, des outils traditionnels aux solutions digitales, de la création à l'animation de votre marque : cet atelier alternera méthodologie et exemples concrets afin de vous donner les ressources indispensables pour développer votre clientèle.

## 60 Compliance et Sapin II

Intervenants :

**Arnaud DE LA COTARDIÈRE**, avocat au barreau de Paris



Arnaud DE LA  
**COTARDIÈRE**

Compliance ? De quoi parle-t-on ?

La Compliance constitue une révolution et offre à ce titre de nouvelles opportunités pour les avocats. Illustration à l'aide de la loi Sapin II (prévention de la corruption, protection des lanceurs d'alerte, ...) et de la loi Vigilance, qui consacrent la compliance dans notre droit.

## 61 Quel avenir pour les institutions représentatives après les ordonnances travail annoncées pour septembre 2017 ? : délégués du personnel, comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

Intervenants :

**Aline CHANU**, avocat au barreau de Paris



Aline **CHANU**

16h00  
-  
18h00

### ATELIERS



## 62 États généraux de la prospective et de l'innovation 2/2 : l'impact de la mobilité de l'avocat en 2030 (Atelier Traduit / Translated In English)

Intervenants :

**Xavier HUBERT**, directeur éthique et compliance du groupe ENGIE  
**Kami HAERI**, avocat au barreau de Paris



Xavier  
**HUBERT**



Kami **HAERI**

Mobilités professionnelles, géographiques, personnelles... les obstacles et les freins tombent et rebattent les cartes : un champ de liberté pour l'avocat ? Comment développer ses activités dans un contexte de « libéralisation » de la croissance ?

## 63 Pratique du nouveau droit des contrats

Intervenants :

**Jean-Pierre GRANDJEAN**, avocat au barreau de Paris, membre du conseil de l'ordre, associé du cabinet Clifford Chance, membre du conseil d'administration de droit & procédure et membre de droit & commerce  
**Julie KLEIN**, professeur à l'Université de Rouen, directrice du master II de droit privé général  
**Philippe STOFFEL-MUNCK**, avocat au barreau de Paris, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La pratique s'est emparée du nouveau droit des contrats (ordonnance du 10 février 2016), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016. L'atelier permettra de revenir sur les points saillants de cette réforme, à laquelle les avocats adaptent leur pratique du conseil et du contentieux. Trois thèmes principaux seront abordés : la formation et validité du contrat, les effets du contrat et son inexécution. Les animateurs s'efforceront de répondre concrètement aux interrogations des praticiens sur la mise en œuvre de cette importante réforme.

64 La QPC et la question préjudicielle

Intervenants :

**Jean Paul HORDIES**, avocat aux barreaux de Bruxelles et Paris  
**David LEVY**, avocat au barreau de Paris, ancien président du barreau pénal international  
**Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB



Jean Paul HORDIES



David LEVY



Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON

La question prioritaire de constitutionnalité et la question préjudicielle posée à la CJUE sont des moyens de droit destinés à résoudre un conflit de normes en en appelant à la protection de la règle constitutionnelle ou européenne. Ces procédures efficaces permettent de garantir le respect des droits et des libertés et de régler un litige pendant devant une juridiction. Elles peuvent être mises en œuvre séparément ou de manière combinée. L'objectif de l'atelier est de présenter de manière pratique l'essentiel de chacune de ces procédures afin que chaque praticien appréhende leurs potentialités et s'en empare dans l'intérêt de ses clients.

65 Les honoraires et la rentabilité du cabinet d'avocats

Sous la direction de l'ANAAFA

Intervenants :

**Valérie MAINTRIEU-FRANTZ**, première vice-présidente de l'ANAAFA, avocat au barreau de Paris  
**Nadine SERRES**, directrice de la Formation de l'ANAAFA



Valérie MAINTRIEU-FRANTZ



Nadine SERRES

Et si on parlait honoraires ? S'évaluer, savoir se vendre « en conformité » et facturer sont des étapes incontournables dans la gestion du cabinet d'avocats. Cette formation fait le point sur les principales dispositions légales et réglementaires (depuis la loi Macron), ainsi que les obligations que doivent respecter la convention d'honoraires, la fiche de diligences et la facture. Nous y aborderons également une partie économique sur la connaissance de votre cabinet et de son coût de revient.

66 États généraux du droit de la famille et du patrimoine 4/4 : les règlements européens relatifs au droit patrimonial de la famille : une chance pour les avocats.

Intervenants :

**Alexandre BOICHE**, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine et en droit international et européen  
**Jean-Michel CAMUS**, avocat au barreau de la Charente  
**Alice MEIER-BOURDEAU**, avocat aux Conseils



Alexandre BOICHE



Jean-Michel CAMUS



Alice MEIER-BOURDEAU

Le Règl. (UE) n° 650/2012, 4 juill. 2012, relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de succession et à la création d'un certificat successoral européen est entré en vigueur le 17 août 2015. Force est de constater qu'il est, à ce jour, très peu entré dans la pratique des avocats. Or, il bouleverse totalement les règles applicables jusqu'à présent en matière de successions internationales que ce soit sur le plan de la compétence ou de la loi applicable, il est donc indispensable de maîtriser ce texte dans le cadre des contentieux successoraux. Mais, également et surtout ce texte ouvre de larges possibilités en matière de conseil et d'organisation patrimoniale et d'anticipation successorale. Le Règl. (UE) n°2016/1103 du Conseil du 24 juin 2016 mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la compétence, de la loi applicable, de la reconnaissance et de l'exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux et celui n° 2016/1104 du Conseil du 24 juin 2016 mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la compétence, de la loi applicable, de la reconnaissance et de l'exécution des décisions en matière d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés entreront en vigueur le 29 janvier 2019. Ils vont également profondément modifier le contentieux international dans ces domaines en introduisant notamment des règles de compétence internationale qui jusque-là étaient quasiment inexistantes, mais ils sont également des outils indispensables à maîtriser en matière de conseil patrimonial. Nous proposons donc à travers cet atelier de présenter ces textes et de montrer les larges opportunités qu'ils offrent aux confrères dont ils doivent à notre sens s'emparer.

67 Actualité des baux d'habitation

Intervenants : **Vincent CANU**, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit immobilier

1. Le point sur les réformes

- La réforme du droit des obligations
- L'extension (ou non) de l'encadrement des loyers
- La juridiction de proximité
- Le plan logement du gouvernement

2. La conclusion du bail  
Le complément de loyer

- Le gel des loyers
- Le logement insalubre
- Les charges
- La solidarité
- Droit du logement et droit de la consommation
- Le dépôt de garantie
- Les nouveaux diagnostics gaz et électricité

3. La vie du bail  
Le handicap

- La décence du logement (décret du 9 mars 2017)
- La commission départementale de conciliation
- Les congés



Vincent CANU

68

## États généraux du droit social 2/2 - loi travail (El Khomri) du 8 août 2016 : les nouveaux accords d'entreprise : quel contenu, quelle opposabilité, progrès ou régression ? référendum d'entreprise quel intérêt quelle réalité ?

Intervenants :

**Judith KRIVINE**, avocat au barreau de Paris  
**Leila HAMZAOU**, avocat au barreau de Paris,  
présidente de la commission Droit et entreprise du CNB

Judith  
KRIVINELeila  
HAMZAOU

69

## La protection de l'enfant : jamais sans mon avocat !

Intervenants :

**Dominique ATTIAS**, vice-bâtonnier du barreau de Paris, responsable du groupe de travail Droit des mineurs du CNB  
**Laurence ROSSIGNOL**, ancienne ministre de l'Enfance, des familles et des droits des femmes  
**Josiane MOREL-FAURY**, avocat au barreau de Bordeaux, membre du groupe de travail droit des mineurs du CNB  
**Adeline GOUTTENOIRE**, professeur à l'Université Montesquieu - Bordeaux IV, directrice du CERFAPS,  
présidente de l'Observatoire Départemental de la protection de l'enfance de la Gironde  
**Laurent GEBLER**, président du tribunal pour enfants de Bordeaux, président de l'association française des magistrats  
de la jeunesse  
**Laëtitia DHERVILLY**, vice-procureur, chef de la section des mineurs, parquet de Paris  
**Philippe COLAUTTI**, directeur général de l'association de sauvegarde de la Marne

La loi n° 2016-297 du 15 mars 2016 réformant la protection de l'enfance a replacé l'enfant au centre du dispositif de protection, de manière à le mettre en conformité avec la Convention des droits de l'enfant et la résolution (2049)15 adoptée le 22 avril 2015 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cet atelier propose de confronter des acteurs majeurs de la protection de l'enfance pour échanger sur le rôle de l'avocat dans la défense des droits de l'enfant en protection de l'enfance. Les débats auront, également, pour objectif de réfléchir aux points forts et aux améliorations qui doivent encore être apportées au dispositif de protection de l'enfant.

Dominique  
ATTIASLaurence  
ROSSIGNOL

70

## Savoir lire et exploiter un bilan quand on est avocat

71

## Propositions de la profession d'avocat en matière pénitentiaire

Intervenants :

**Clotilde LEPETIT**, avocat au barreau de Paris, membre du CNB  
**Marie DEYTS**, directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-de-Marne  
**Delphine BOESEL**, avocat au barreau de Paris, présidente de la section française de l'Observatoire international des prisons  
**Pierre-Victor TOURNIER**, membre de la commission du livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire, criminologue,  
directeur de recherches au C.N.R.S., expert scientifique auprès du Conseil de l'Europe de 1983 à 2003

Avec la réforme pénale de 2016, l'administration pénitentiaire, promue troisième force de sécurité, a rejoint la communauté du renseignement. Un cadre législatif et réglementaire confie cette responsabilité au Bureau Central du Renseignement Pénitentiaire (BCRP) inséré au sein de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire, avec des relais locaux (cellules interrégionales et mission des services pénitentiaires d'Outre-mer). Un décret et un arrêté du 16 janvier 2017, l'intègre dans les services relevant du ministère de la Justice autorisés à recourir à certaines des techniques de renseignement de la loi du 24 juillet 2015 et en précise les missions à l'égard des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. Leurs compétences sont fléchées par les deux finalités définies par la loi, à savoir la prévention du terrorisme et celle de la criminalité et de la délinquance organisées.

Les oppositions de principes à l'entrée du renseignement pénitentiaire parmi les services spécialisés, notamment de l'ancienne ministre de la Justice, permettent de s'interroger sur l'opportunité d'une telle réforme mais surtout sur les garanties apportées aux droits de la défense en milieu pénitentiaire. Cet atelier tentera de répondre à cette question.

72 **Actualité du droit pénal des affaires**

73 **L'intrusion des robots dans le droit et l'émergence d'un droit des robots**

Intervenants :

**Alain BENSOUSSAN**, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication



Alain  
BENSOUSSAN

Grâce à la technologie robotique, l'émergence de nouveaux « êtres » est en passe de devenir une réalité. Intelligence artificielle oblige, les robots sont aujourd'hui beaucoup plus que de simples automates : leurs capacités grandissantes les amènent à véritablement collaborer avec les hommes. Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir ? Une chose est certaine : les questions d'ordre éthique mais aussi juridique sont majeures, et les défis à relever immenses. D'où la nécessité de créer un droit des robots les dotant d'une personnalité et d'une identité juridique pour en faire, demain, des sujets de droit.

74 **Les techniques d'évaluation et d'évolution des associés et des collaborateurs dans un cabinet d'avocats**

Sous la direction de : **Mathieu DULUCQ**, avocat au barreau de Nancy, président de la commission Collaboration du CNB

Intervenants :

**Philippe NUGUE**, avocat au barreau de Lyon, expert auprès de la commission Collaboration du CNB

**Dominic JENSEN**, avocat au barreau de Paris, expert auprès de la commission Droit et entreprise du CNB



Philippe  
NUGUE



Mathieu  
DULUCQ



Dominic  
JENSEN

L'organisation des parcours professionnels des avocats est un aspect essentiel du développement d'un cabinet. Si une grande majorité des cabinets et des collaborateurs déclare avoir réfléchi à un plan de carrière et envisage une collaboration au-delà de 5 ans, l'évaluation des associés et des collaborateurs ne semble pas pratiquée dans tous les cabinets, peut-être par manque de technique. Comment procéder à cette évaluation ? Sous quelle forme ? Comment faire converger les aspirations du collaborateur et les projets du cabinet ? Quelles perspectives d'évolution proposer ? Cet atelier vous livre quelques clés.

75 **Actualité de la saisie immobilière et des nouveaux tarifs de l'avocat en procédure immobilière**

Sous la direction de : **Dominique DE GINESTET**, responsable du groupe de travail « Saisie immobilière, partage, licitation et sûretés judiciaires » du CNB

Intervenants :

**Frédéric KIEFFER**, président de l'Association des Avocats Praticiens des Procédures et de l'Exécution (AAPPE), avocat au barreau de Grasse

**Julie COUTURIER**, avocat au barreau de Paris, ancienne présidente de Droit & Procédure



Dominique  
DE  
GINESTET



Frédéric  
KIEFFER



Julie  
COUTURIER

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite Macron, a modifié le régime de la postulation avec une nouvelle rédaction de l'article 5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 mais en prévoyant une dérogation pour les procédures de saisie immobilière, de partage, de licitation et de sûretés judiciaires : pour ces matières, la postulation territoriale par tribunal de grande instance est maintenue. Les nouvelles règles relatives aux tarifs réglementés de postulation des avocats en ces matières ont été publiées au Journal officiel des 9 mai et 14 juillet 2017 pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Quelles règles sont conservées ? Quelles règles sont supprimées ? Qu'est-ce qui évolue ou est consacré ? Cet atelier répondra à toutes vos questions.

76 **États généraux du droit public et des collectivités territoriales 2/2**

Intervenants :

**Thomas CHARAT**, avocat au barreau de Paris

**Gabriel BENESTY**, avocat au barreau de Paris

**Sébastien BRACQ**, avocat au barreau de Lyon, vice-président de la commission des Règles et usages du CNB



Thomas  
CHARAT



Gabriel  
BENESTY



Sébastien  
BRACQ

77

**La responsabilité civile professionnelle de l'avocat**

Intervenants :

**Alain CHALUT**, directeur commercial et opérationnel de la Société de Courtage des Barreaux  
**Nicolas LHOMMEAU**, responsable du service gestion sinistres de la Société de Courtage des Barreaux

Alain  
CHALUTNicolas  
LHOMMEAU

La mise cause de la responsabilité civile professionnelle fait désormais partie intégrante de l'exercice de la profession d'avocat, mais elle n'est pas pour autant une fatalité. Cet atelier propose de l'aborder sous un angle statistique (la fréquence des sinistres, la nature des manquements reprochés...), d'examiner l'évolution jurisprudentielle qui la régit, ainsi que d'envisager les moyens de la contenir et de mieux la garantir.

78

**Tout ce que vous avez voulu savoir pour communiquer correctement 3/3 : la présence digitale**

Intervenants :

**Philippe BARON**, avocat au barreau de Tours, membre du bureau de la conférence des Bâtonniers  
**Stéphane LALLEMENT**, avocat au barreau de Nantes, personnalité qualifiée auprès de la commission de la Communication institutionnelle du CNB

Philippe  
BARONStéphane  
LALLEMENT

En matière de publicité et de communication de l'avocat, une bonne partie de l'activité de promotion du cabinet cadrée par la loi du 17 mars 2014 se déroule sur les supports numériques : site internet, réseaux sociaux, newsletters, etc. Pour émerger au milieu de l'offre de droit présente sur ces canaux, cet atelier propose à l'avocat de développer intelligemment sa présence digitale en s'appropriant les outils les plus adaptés à sa structure d'exercice et ses objectifs : de la simple publication d'informations professionnelles à la prise de parole sur des sujets pointus où il souhaite faire connaître sa compétence.

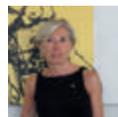
79

**États Généraux de l'Aide Juridique : vers un nouveau modèle**

Intervenants :

**Myriam PICOT**, ancienne présidente de la commission Accès au Droit et à la Justice du CNB  
**Pascale HONORAT**, directrice de l'observatoire du CNB  
**Henri GERPHAGNON**, avocat au barreau de Meaux, membre de la commission Accès au droit du CNB  
**Jean-Luc FORGET**, ancien Président de la conférence des bâtonniers  
**Jean-Pierre BUYLE**, président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique.  
**Yves TAMET**, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, président de la commission Accès au droit du CNB  
**Delphine GALLIN**, avocat au barreau de Marseille, présidente de la commission Statut professionnel de l'avocat du CNB  
**Louis DEGOS**, avocat au barreau de Paris, président de la commission Prospective du CNB

En septembre 2016, l'aide juridique a fait l'objet d'une profonde réforme en Belgique. Les grèves menées en 2012 et 2013 par les barreaux avaient convaincu de la nécessité de cette réforme. Les Ordres ont rapidement formulé des propositions. L'accord de gouvernement du 9 octobre 2014 reprend ces objectifs de réforme et de financement de l'aide juridique. Les Barreaux ont été consultés tout au long du processus d'écriture de la loi et des arrêtés modifiant l'aide juridique de deuxième ligne. La réforme instaure le principe d'une contribution forfaitaire payable par le bénéficiaire tant à la demande qu'à chaque instance dans une procédure contentieuse. Les avocats et les bureaux d'aide juridique doivent dorénavant examiner l'ensemble des moyens d'existence du demandeur afin de vérifier s'il peut bénéficier de l'aide juridique et les présomptions d'indigence sont réduites. La réforme porte également sur une toute nouvelle nomenclature des prestations des avocats intervenant en aide juridique. Toutes ces nouveautés entraînent des lourdeurs administratives, qu'il faudra essayer d'alléger et qui seront mieux gérées au fil du temps. A côté de ces difficultés, la réforme porte aussi sur un refinancement par la création d'un fonds budgétaire entré en vigueur le 1er mai 2017 (certes avec plusieurs mois de retard) qui permettra d'augmenter le budget de l'aide juridique qui à l'heure actuelle est toujours constitué par une enveloppe fermée de 75.785.000 d'euros.

Louis  
DEGOSMyriam  
PICOTPascale  
HONORATHenri  
GERPHAGNONJean-Luc  
FORGETJean-Pierre  
BUYLEYves  
TAMETDelphine  
GALLIN

80

## La prescription en matière pénale

Intervenants :

**Philippe DARY**, ancien président de la Cour d'Assises de Rennes, président de la Chambre de l'Instruction à Paris

**Christophe INGRAIN**, avocat au barreau de Paris

**Rémi LORRAIN**, avocat au barreau de Paris

**Catherine GLON**, avocat au barreau de Rennes



Catherine  
GLON

81

## L'intervention de l'avocat devant les juridictions internationales

Intervenants : **Philippe MORICEAU**, avocat honoraire au barreau de Bayonne

Le rôle de l'avocat et ses spécificités devant les différentes juridictions internationales.



Philippe  
MORICEAU

82

## Droit du numérique et défense pénale

Intervenants :

**Frédéric GOUTH**, consultant senior en cyber sécurité et sécurité des systèmes d'information chez NYSTEK

**Thomas AMICO**, avocat au barreau de Paris

**Cathie-Rosalie JOLY**, avocat au barreau de Paris



Frédéric  
GOUTH



Thomas  
AMICO



Cathie-  
Rosalie JOLY

20h00



SOIRÉE DE GALA - Hangar 14

SAMEDI 21 OCTOBRE

08h00

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS

8h30

11h30

## Atelier plénière - DÉFENSE DE LA DÉFENSE

La défense de la défense est au cœur des missions des barreaux et du Conseil national des barreaux. Cette dimension essentielle des responsabilités des barreaux s'est récemment traduite par la création d'un Observatoire international des avocats en danger (OIAD) par le Conseil national des barreaux, le Barreau de Paris et les Conseils nationaux italien et espagnol.

Cette session a pour objet de rappeler les risques auxquels s'exposent de nombreux confrères dans l'exercice de leur profession et les efforts déployés par la profession pour leur venir en aide. Elle analysera la situation actuelle, les défis rencontrés et les pistes d'amélioration.

Modérateur : **Jean-Marie BURGUBURU**, ancien président du CNB

Introduction : **Richard SÉDILLOT**, avocat au barreau de Rouen et vice-Président de la commission des Affaires Européennes et Internationales du CNB

Intervenant :

**Robert BADINTER**, ancien président du Conseil constitutionnel, ancien garde des Sceaux

**Bertrand FAVREAU**, ancien bâtonnier du barreau de Bordeaux, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens

**Richard SÉDILLOT**, avocat au barreau de Rouen et vice-Président de la commission des Affaires Européennes et Internationales du CNB

**Jackson NGNIÉ KAMGA**, bâtonnier de l'ordre des avocats du Cameroun et président de la Conférence Internationale des Barreaux francophones de tradition juridique commune (CIB)

**Fatimata MBAYE**, avocat mauritanienne, présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme

**Sabien LAHAYE-BATTHEU**, rapporteur du projet de Convention européenne des avocats de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Clôture : **Jacques TOUBON**, Défenseur des droits



Jean-Marie  
BURGUBURU



Richard  
SÉDILLOT



Robert  
BADINTER



Bertrand  
FAVREAU



Jacques  
TOUBON

11h30

12h00

## REMISE DES PRIX : DROITS DE L'HOMME, PERSONNALITÉ DU DROIT, CHALLENGE DES BARREAUX

12h00

12h30

## CLÔTURE DES TRAVAUX

**David B. WILKINS**, Professor of Law à Harvard, Directeur du Center on the Legal Profession de Harvard et Vice Dean for Global Initiatives on the Legal Profession

**Pascal EYDOUX**, Président du Conseil national des barreaux

# 40%

DE REMISE

SUR TOUTES NOS  
PRESTATIONS  
COMPTA  
PAIE &  
LOGICIELS

Même à 40 ans l'ANAFA reste irrésistible.

40 ans  
À VOS  
CÔTÉS  
Depuis 1977-2017



Une Offre spéciale **Convention Nationale des Avocats**  
valable les **18, 19, 20 et 21 octobre 2017** sur notre stand à **Bordeaux**.



# ANIMATIONS ET SOIRÉES

## MERCREDI 18

15h15

### ANIMATIONS SPORTIVES

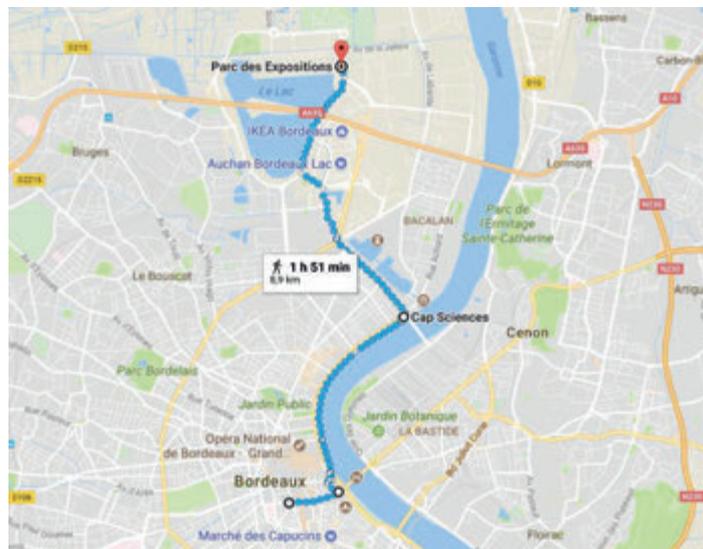
Une centaine d'avocats a rendez-vous le mercredi 18 octobre devant la Maison de l'avocat du barreau de Bordeaux (2, rue de Cursol) à 14h30 pour l'échauffement. **Le top départ sera fixé à 15h15 pour une arrivée prévue à 16h30.** Les congressistes sont invités à revêtir leur plus belle tenue de running ainsi que leurs chaussures de course et d'effectuer **10 km aux couleurs de la Convention.**

#### Itinéraire prévu :

Départ de la **Maison de l'avocat à Bordeaux au 2, rue de Cursol 33000**

#### Puis :

- Cours Victor Hugo
- Place Bir Hakem
- Quai Richelieu
- Quai de la Douane
- Quai du Maréchal Lyautey
- Quai Louis XVIII
- Quai des Chartrons
- Rue Lucien Faure
- Boulevard Alfred Daney
- Avenue des Français Libres
- Avenue des 40 journaux
- Rond-point Tobein
- Avenue André Reinson
- Avenue Marcel Dassault
- Boulevard Jacques
- Chaban-Delmas (Faire le tour du Lac).
- Arrivée au **Parc des expositions Cours Jules Ladoumegue**



17h00

### INAUGURATION ET COCKTAIL DU VILLAGE DES EXPOSANTS

Placée sous le signe de la convivialité, cette 7<sup>e</sup> édition **ouvrira ses portes à 17h00 au Parc des expositions de Bordeaux.** Dès l'ouverture, cette édition affirme sa dimension INNOVATION & NUMERIQUE en organisant une conférence de Presse sous l'égide des Incubateurs des Barreaux, une première pour la profession. **L'occasion aussi de découvrir les dernières nouveautés de la profession** sur les stands des exposants qui offriront à cet effet aux avocats quelques mets avant la soirée « vins et terroirs ».

20h30

### SOIRÉE DE BIENVENUE « VINS ET TERROIRS » AU PALAIS DE LA BOURSE

Dès 20:30, les congressistes rejoindront le **Palais de la Bourse**, une occasion de donner un coup de projecteur sur une région viticole d'excellence.

Les étoiles de cette soirée seront les Grands Crus, **les dégustations organisées autour d'un cocktail dînatoire** permettront de mieux approcher les Vins et leurs Terroirs.

09h00  
-  
18h00

## JEUDI 19 AU SAMEDI 21 OCTOBRE

### ACTIVITÉS SPORTIVES ET LUDIQUES EN SALLE SUR LE SITE DE LA CONVENTION

Les SPORTS AU BARREAU PRESENTENT, avec le Barreau de Bordeaux, un stand d'activités sportives, physiques, ludiques et de détente, entre les tables rondes et les ateliers. Venez découvrir les activités sportives qui vous sont proposées dans les barreaux de France, leurs événements et leurs actualités sportives, ainsi que la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

#### Au programme :

- Paniers de baskets,
- Pétanque,
- Tennis de table,
- Mini-golf,
- Tir à l'arc,
- Fit-ball,
- Baby foot,
- Filet de badminton,
- Filet de swing,
- Gym douce,
- et bien d'autres activités !



## JEUDI 19 OCTOBRE

08h00

### PRÉSENTATION DU RAPPORT «L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT» - Salle E1

**Kami HAERI**, avocat au barreau de Paris

16h30

### INAUGURATION DE L'EXPOSITION «ROBE AROUND THE WORLD»

Avec le soutien de nombreux barreaux étrangers, le Conseil national des barreaux est heureux de vous faire voyager en robe. Issues des cinq continents, elles sont bleues, noires, colorées, voire... inexistantes ! Les robes installées au sein de l'exposition « robe around the world » vous feront **découvrir les cultures et anecdotes relatives au port du costume d'audience**. Mais c'est également un voyage dans le temps qui vous est proposé avec **des robes anciennes et la robe du futur** : dématérialisée ? Digitale ? On cloud ? Quelle sera votre tenue de demain ?



18h30

### COCKTAIL DINATOIRE DU VILLAGE EXPOSANTS

20h00

### CONCOURS D'ELOQUENCE

21h00

### REVUE DES REVUES

La revue des revues, c'est le moment où l'on n'est jamais sûr de ne pas être pris pour cible. Une parenthèse pendant ces quatre jours studieux où les jeunes avocats prennent le pouvoir le temps d'une revue. Cette année, qu'est-ce qu'elle nous réserve ? Un mot sur son nouveau garde des sceaux, sur l'élection présidentielle, ou sur leurs aînés tout simplement.

08h00  
-  
09h30

## VENDREDI 20 OCTOBRE

### WOMEN'S BREAKFAST - Salle E1

Le women's breakfast donne la parole aux femmes, dans le cadre de la convention, en marge de la séance plénière. Trois femmes témoignent de leur expérience professionnelle, qu'elles soient avocates ou pas, dans des domaines aussi divers que : l'exercice professionnel au quotidien, en situation de responsabilité politique ou professionnelle. Trois parcours qui donneront à chacun, dans l'assistance, l'occasion de participer et de livrer leur retour d'expérience en tant que femmes dans un monde (de moins en moins) d'hommes !

08h00  
-  
09h30

### RENDEZ-VOUS DES CORRESPONDANTS MÉCÉNAT - Salle E4

10h00  
-  
12h00

### ETATS GÉNÉRAUX DE L'OUTRE-MER - Salle E5

Intervenants :

**Patrick LINGIBE**, avocat au barreau de Guyane, membre du Conseil national des barreaux

L'Outre-mer français se compose de 13 territoires répartis dans le monde, faisant ainsi de la France la deuxième puissance maritime au monde. C'est également sept barreaux ultramarins qui sont confrontés à des problématiques souvent inconnues en France hexagonale, dont plusieurs ont été mises en exergue dans le rapport établi par Monsieur le bâtonnier Patrick Lingibé, membre du Conseil national des barreaux, à la suite d'une mission confiée par le président Pascal Eydoux. Ces états généraux seront l'occasion pour la première fois de parler des problématiques rencontrées par les confrères d'Outre-mer dans les différents domaines, principalement en matière d'accès au droit et de défense des libertés. Cet atelier permettra ainsi de porter la réflexion sur les actions concrètes qui pourraient être menées par le Conseil national des barreaux pour répondre aux difficultés rencontrées en Outre-mer, notamment sur la question de la prise en charge des frais de transport des avocats intervenant en mission d'aide juridictionnelle, cela en tenant en compte des cadres institutionnels particuliers et méconnus régissant chaque territoire ultramarin dans lequel exercent les confrères du barreau concerné.



Patrick LINGIBE

20h00

### SOIRÉE DE GALA

C'est l'événement attendu pendant trois ans. **5000 avocats habillés de leur plus belles tenues, festoyant jusqu'à l'aube**. La soirée de gala commence généralement par un apéritif convivial avant de laisser place à un repas des plus exquis avant de finir en dancing pour une soirée endiablée.

# VILLAGE DE LA PROFESSION

## ADWIN

Adwin

Adwin, spécialiste de l'informatique des Avocats propose des solutions complètes pour la gestion et la communication des Cabinets : le logiciel de gestion ADAPPS, la solution de messagerie AVOCATLINE ainsi qu'une offre très large de création et d'hébergement de SITES internet Avec plus de 7000 utilisateurs, plus de 1000 Cabinets, 50 Ordres et Ecoles d'Avocats, Adwin se présente comme l'un des leaders du secteur.

## AFFICHES PARISIENNES

Affiches  
PARISIENNES

Acteur historique de la presse juridique en France, Affiches Parisiennes est le journal de référence des professionnels du droit et du chiffre. Résolument tourné vers l'avenir, Affiches Parisiennes a reçu le premier prix pour les annonces légales lors du Palmarès 2017 du Monde du chiffre. Les outils innovants :

- Affiches Pro : plateforme nationale de publication d'annonces légales
- Gestion dématérialisée des formalités légales dans tous les départements

## BUROCLIC

BUROCLIC  
EDITEUR DE LOGICIEL

Vous souhaitez améliorer la productivité de votre cabinet ou encore développer votre chiffre d'affaires ? Venez découvrir nos solutions axées sur l'innovation et la mobilité ! Avec BUROCLIC, bénéficiez d'une solution logicielle performante et simple d'utilisation et d'un service Web Marketing sur-mesure grâce à nos solutions CLIC'AVOCATS. Retrouvez-nous pour en parler !

## DICMA

dicma  
Gestion Documentaire de Dictée

Comment gagner du temps pour un professionnel du droit ? Cette question récurrente est l'une des clés du succès et c'est précisément ce que DICMA vous apporte. Spécialiste de dictée numérique et de reconnaissance vocale, nous vous accompagnons avec la gamme de produits PHILIPS pour réduire le temps que vous passez à produire vos documents et gagner en efficacité. Retrouvez-nous pour découvrir nos solutions de dernière génération !

## PHILIPS

PHILIPS

Dictier. Envoyer. Terminé ! La production de documents n'a jamais été aussi facile et rapide grâce à notre solution cloud, PHILIPS SpeechLive. Nous vous offrons une mobilité totale. Vous pouvez désormais prendre le contrôle de l'ensemble de votre flux de dictée, que vous soyez à votre cabinet ou en déplacement. Téléchargez vos dictées, envoyez-les à votre secrétaire, vers notre logiciel de reconnaissance vocale ou notre service de transcription et réceptionnez les documents finalisés. A chaque cas sa solution, retrouvez-nous pour suivre une démonstration !

## CASE ONE

Case.one

Case.one est une solution SaaS sécurisée destinée aux avocats et aux autres professionnels du droit. Case.one propose des outils innovants pour digitaliser tous les processus juridiques dans un espace ergonomique et personnalisable pour chaque domaine de pratique. Case.one permet d'éviter la routine, gagner du temps et de vous concentrer sur votre cœur de métier.

## CIC

CIC

Partenaire de la profession et banque des professionnels et des entreprises, le CIC présente à l'occasion du congrès son nouveau service CIC E-factures by Epithète, une solution de gestion des factures électroniques clients et fournisseurs destinée à vos clients. Ce portail collaboratif en temps réel, répond aux exigences de votre profession avec efficacité et traçabilité. Elle intègre les récentes évolutions réglementaires, technologiques, sécuritaires et les formats FACTUR X, le KYC et le KYS

## CNBF - CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANCAIS

CNBF  
Caisse Nationale des Barreaux Français  
un service au service des avocats

La CNBF, organisme de sécurité sociale en charge de la gestion des régimes de retraite et de prévoyance des avocats, présentera les différents régimes dont elle a la gestion, les problématiques de retraite, ses projets notamment en matière de prévoyance et d'aide sociale. Tout ce que vous souhaitez savoir sur la retraite et l'invalidité : cette intervention, après un exposé des principales règles, se veut interactive : chacun pourra poser des questions. Monsieur le Président de la CNBF Pierre Bréguet et M. le Directeur Gilles Not dialogueront avec l'assistance

## CREDIT DU NORD

Groupe  
Crédit  
du Nord

Le groupe Crédit du Nord est constitué de huit banques régionales ancrées dans leurs territoires. Avec 8 800 collaborateurs et un réseau de 880 agences, le groupe Crédit du Nord est au service de plus de 2 millions de clients particuliers, 290 000 professionnels et associations et 55 000 entreprises et institutionnels. Ses banques accompagnent avocats, CARPA et Ordres des Avocats, auxquels elles proposent des solutions adaptées

## DALLOZ

DALLOZ

Editeur du code civil et de l'ensemble des codes napoléoniens, les Éditions Dalloz sont la référence et un outil de travail quotidien pour tous les professionnels du droit. Avec près d'un millier de titres sous les plus grandes signatures du droit, le catalogue des Éditions Dalloz rend compte de la richesse et du dynamisme de la production française en matière juridique. Tous ces fonds documentaires sont également disponibles sur internet via le site editions-dalloz.fr et sur les portails dédiés aux différents métiers du droit dont Dalloz Avocats.

## EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

EDITIONS  
FRANCIS LEFEBVRE

Les Editions Francis Lefebvre sont la référence des avocats en matière de documentation dans le domaine fiscal, social, droit des affaires, civil, patrimonial, immobilier et droit des associations. Outre les Mémentos, revues, formulaires et ouvrages divers, elles fournissent des solutions juridiques en ligne, des logiciels, des outils d'aide à la décision et des services. Les Editions Francis Lefebvre appartiennent au groupe Lefebvre-Sarrut, 1er éditeur juridique en France, 2ème en Europe, 4ème dans le monde.

## ENADEP



Les innovations se multiplient. Les paradigmes changent. La structure de l'emploi est en pleine mutation. La nécessité de parvenir aux objectifs opérationnels définis pour demeurer concurrentiel implique de se former tout au long de sa vie professionnelle. Découvrez les méthodes innovantes de l'Ecole nationale de droit et de procédure qui libèrent l'envie d'apprendre. Née de la volonté de mettre en partage compétence et innovation andragogiques, FIDES FORMATIONS est une marque de l'Ecole nationale de droit et de procédure dédiée à l'excellence opérationnelle des professionnels désireux d'entreprendre avec le droit.

## SPGA by EVERIAL



Lexbase est partenaire exclusif du Village des incubateurs lors de la Convention. De ce fait, son logo doit être associé à toutes les communications du Village, avec la mention « Partenaire du Village des incubateurs » à Logo à prendre dans drive partie exposants

## FIF-PL



Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par Arrêté Ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal Officiel, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991, portant sur la formation continue des Travailleurs Indépendants et des Professionnels Libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la Contribution à la Formation Professionnelle.

## FNUJA



La FNUJA regroupe les unions de jeunes avocats, lesquelles sont implantées actuellement dans près de 130 Barreaux en France (pour les petits Barreaux dans lesquels il n'y aurait pas d'UJA constituée, un système d'adhésion individuelle existe). Les UJA sont donc une véritable courroie de transmission entre la Fédération et les membres des différents Barreaux.

## GESTISOFT



La société Gestisoft depuis plus de 18 ans se met au service des cabinets d'avocats, et propose à travers son logiciel de gestion de cabinet unique et 100% paramétrable, une véritable offre de sur mesure.

## GROUPE REVUE FIDUCIAIRE



Le Groupe Revue Fiduciaire vous offre le pouvoir de l'information intelligible, pertinente et pratique au service du droit. Le Groupe Revue Fiduciaire vous propose des solutions aux performances multiples : veille experte / documentation enrichie / outils pratiques.

## HSBC FRANCE



HSBC France propose une offre privilégiée pour les avocats. Un conseiller dédié aux professions libérales est à votre écoute pour définir les solutions adaptées à vos besoins. Il vous délivrera son expertise tant à titre professionnel que patrimonial. Découvrez sur notre stand les avantages réservés à votre profession

## ISIS



Solutions de dématérialisation et d'impression dédiées aux Avocats

## CABINET COLL



Cabinet Coll Avocats vous propose un nouveau mode d'exercice inspiré de la franchise qui vous donne les avantages liés à la force d'un cabinet national et les privilèges de l'autonomie qui caractérise l'esprit libéral de la profession.

## JARVIS LEGAL



Jarvis Legal est la solution de gestion pour cabinet d'avocat la plus avancée du marché européen. Sa technologie 100% cloud et parfaitement sécurisée en France permet d'accéder en permanence à l'ensemble des fonctionnalités et des données du cabinet. Productivité, relation client, reportings, Jarvis Legal fournit l'outil logiciel indispensable à la transformation digitale de votre cabinet.

## JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES



Le Journal Spécial des Sociétés vous informe sur l'actualité juridique et judiciaire, prend en charge la publication de vos annonces légales, par mail ou en ligne directement sur notre site [www.jss.fr](http://www.jss.fr). Le Journal Spécial des Sociétés effectue vos formalités légales en version papier ou 100% dématérialisée et obtient votre Kbis en pdf valeur probante immédiatement sur toute la France. Nos équipes sont disponibles pour vous renseigner et traiter vos demandes avec compétence et célérité.

## JPL SYSTEMES



JPL Systèmes : société d'ingénierie informatique spécialisée dans les applications pour cabinet d'avocats. Nous sommes experts dans la sécurisation des données informatiques et dans le développement d'applications innovantes. Nos atouts : une équipe dynamique, réactive et une grande proximité avec nos clients.

# VILLAGE DE LA PROFESSION

## KERALIS



Fort d'une expérience de plus de 50 ans, KERALIS est l'Institution de Prévoyance des cabinets d'avocats. Notre mission est d'offrir des prestations d'assurances avec un haut degré de solidarité et d'apporter une solution unique, adaptée et personnalisée à chacun de nos clients, à tous les moments de la vie, en matière de prévoyance, de complémentaire santé, de dépendance, d'indemnités de fin de carrière, et de retraite supplémentaire. Nous proposons également des solutions d'assurances de personnes et de biens (santé, prévoyance/retraite, homme clé, droits associés, emprunteur...) sur mesure. Pour en savoir plus : [www.kerialis.fr](http://www.kerialis.fr)

## KONICA MINOLTA



Konica Minolta accompagne les avocats dans la mise en place et l'utilisation des outils numériques et solutions d'impression - indispensables au développement de leur activité - au travers d'une offre IT complète. (Solutions de gestion sécurisée de l'information et de flux documentaires, plateforme collaborative, cloud sécurisé, archivage, coffre-fort numérique, solutions d'impressions et service de gestion d'infrastructure)

## LA GAZETTE DU PALAIS



La Gazette du Palais, j'adooore ! Son Portail Client avec ses veilles juridiques, sa publication d'Annonces Légales partout en France avec attestation et facture immédiates, son expertise centenaire, son équipe dédiée, son système de dématérialisation et suivi de Formalités Juridiques sur tout le territoire national.

## L'ARTISAN COSTUMIER



L'Artisan Costumier, tout le savoir-faire d'un atelier lyonnais au service de votre costume d'audience

## LEGITEAM - VILLAGE DE LA JUSTICE

Le village de la justice est le 1er site de la communauté du droit en accès libre de France. Créé en 1997 : avocats, juristes, fiscalistes, notaires, huissiers, magistrats, paraprofessionnels, étudiants, métiers des RH... y trouvent services, informations, contacts et peuvent échanger et recruter. Une veille sur les innovations de ces métiers fait partie des sujets récurrents sur le site.

## LEXIS NEXIS



Professionnels du droit, LexisNexis met les contenus et la technologie à votre service. Avec le portail Lexis 360, prenez les bonnes décisions grâce à nos fonds de référence : législation et jurisprudence commentées, doctrine et contenus pratiques.

## LEXTENSO EDITIONS



Lextenso, est un acteur majeur de l'édition juridique (ouvrages et revues) rassemblant des marques reconnues : Gazette du Palais, Petites Affiches, Defrénois, Joly, LGDJ et Gualino. Avec sa nouvelle base en ligne, LEXTENSO réinvente, aujourd'hui, l'accès à l'information juridique en proposant à chaque professionnel du droit un contenu sur mesure allié au meilleur de la technologie numérique.

## LUM LAW



Lum Law est une marque du Groupe Editions Lefebvre-Sarrut (ELS), premier éditeur juridique français. Réservé aux avocats et élèves-avocats, ce réseau social, entièrement dédié à la profession, permet de retrouver de la confraternité (se poser des questions entre confrères ou élèves, partager des articles ou des annonces) et de bénéficier d'une large gamme services pensée pour la profession. Lum Law simplifie la vie de l'avocat !

## MEDIALEX



MEDIALEX, première agence d'annonces légales de France, primée 2 années de suite en tant que lauréat des trophées du Monde du Chiffre catégorie Annonces Légales, a développé un outil révolutionnaire qui permet à votre cabinet de faire des économies substantielles pour toutes ses publicités légales ! En effet, notre outil vous permet de comparer les tarifs de TOUS les journaux habilités dans TOUS les départements français, sans générer aucun surcoût pour vous ou pour votre client. Venez découvrir cette fonctionnalité et bien d'autres sur le stand Medialex

## MMA IARD



Les assurances professionnelles sont indispensables au succès d'une entreprise. Elles permettent de garantir la pérennité de l'activité en couvrant les 'coups durs'. Assurance Multirisque Professionnelle, assurance des Véhicules de l'entreprise, assurance Décennale. Protection juridique... MMA vous propose de solides couvertures adaptées à votre secteur d'activité

## MYSOFT



« Créée en 1994, Mysoft est aujourd'hui un acteur incontournable dans le monde de la reconnaissance vocale juridique, la dictée numérique et les outils d'aide à la rédaction avec notamment la solution Antidote

## PAGES JAUNES

SoLocal Group, n°1 européen de la communication locale digitale et de la création de sites internet. Grâce à de puissants médias (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et à des partenariats noués avec des acteurs Internet de premier plan, tels Google, Bing (Microsoft), Yahoo! et Apple, SoLocal Group se classe parmi les top 10 des sites les plus visités en France. #présence #notoriété #contacts #services

## PONSARD ET DUMAS

La société Ponsard et Dumas est aujourd'hui le 1er fabricant français pour les vêtements de justice. Elle vend sur l'ensemble du territoire français mais exporte également sa production dans une trentaine de pays. Elle a eu l'honneur d'être désignée en 2015 et pour plusieurs années fournisseur exclusif de la cour européenne de justice

## SECIB - AZKO - ECOSTAFF

Le Groupe SECIB symbolise l'écosystème de l'avocat du 21ème siècle, regroupant des sociétés complémentaires, spécialistes des professionnels du droit, afin d'offrir à chaque cabinet l'opportunité d'optimiser sa performance organisationnelle.



AZKO est le spécialiste du Business Développement pour les cabinets d'avocat. En fournissant l'ensemble des services liés au référencement, médias sociaux, présence sur internet, rdv en ligne, paiement en ligne etc. AZKO est le Community Manager du cabinet d'avocat - entreprise.



ECOSTAFF est le spécialiste de l'externalisation des services de gestion administrative à destination des professionnels du droit. De l'accueil téléphonique, en passant par la dactylo, de la gestion des dossiers, aux relances d'impayés. ECOSTAFF offre la souplesse de l'externalisation à la rigueur d'une société certifiée ISO 9001 et présente sur ce marché depuis près de 20 ans.



AZKO | DICTA\* | ECOSTAFF | SECIB

SECIB est plus qu'un logiciel pour avocats, leader sur son marché. A la pointe du combat de la LegalTech Française, SECIB a investi le champ des applications Saas, mobiles, collaboratives et de digitalisation des cabinets tout en investissant le champ de la productivité via la reconnaissance vocale, la gestion de messagerie sécurisée etc. Fort d'un service support inégalé et d'une R&D sans équivalent, SECIB s'est affirmée comme le partenaire de référence des cabinets ambitieux.

## MPJ

Porter aide et assistance aux professions judiciaires, tel est l'engagement depuis les années 50, de la Mutuelle des Professions Judiciaires - MPJ - émanation de deux mutuelles professionnelles celle des Avocats et celle des Huissiers de justice. Au fil des ans, une couverture sociale complète et adaptée aux besoins des professionnels du monde juridique et judiciaire est bâtie autour des valeurs de la mutualité, permettant aux plus jeunes confrères de la rejoindre dans les meilleures conditions.

## BARREAU DE BORDEAUX



Le Barreau de Bordeaux en chiffres : 1379 avocats dont 817 femmes (59,25%) et 562 hommes (40,75%), une moyenne d'âge de 43 ans. Le Barreau de Bordeaux s'étend sur 27 spécialités et connaît 291 avocats spécialistes ou multi-spécialistes.

## HONDA

Une fois que vous aurez goûté au plaisir Honda, vous ne pourrez plus vous en passer. Chez Honda nous créons parmi les meilleures machines. Qu'elles soient destinées à la route ou au tout-terrain. Du jeune qui expérimente ses premières émotions à tourner la poignée de gaz, au motard expérimenté aussi à l'aise sur deux roues que sur deux jambes, il y a forcément une Honda parfaite pour vous.



## SIMON AVOCATS

SIMON AVOCATS est un réseau de cabinets d'avocats d'affaire, créé en 2015 à l'initiative de SIMON ASSOCIES, présent dans 28 pays au moyen de conventions transnationales. La volonté commune est d'être ensemble face à une profession en évolution, aux défis du numérique et de l'inter professionnalité, considérant que les ressources de chacun doivent s'allier pour être présents sur le territoire national et à l'international, en partageant savoir-faire, compétences et moyens, pour assister et accompagner au mieux les entrepreneurs d'aujourd'hui.



consult

## VB CONSULT

VB Consult, le partenaire des avocats en management de cabinets. Notre objectif : permettre à l'avocat de trouver plus de confort dans son travail, en optimisant son organisation, en améliorant la performance de son activité, et, pour les structures plus importantes, en créant une équipe qui soit une vraie valeur ajoutée pour le cabinet



## VOLVO AUTOMOBILES FRANCE SA

Marque automobile des plus réputées dans le Monde, Volvo commercialise ses véhicules Premium au style épuré typiquement Scandinave sous différentes versions, des compactes aux SUV. Volvo vous invite à une conduite apaisée tout en sécurité et en connectivité

## WOLTERS KLUWER FRANCE Wolters Kluwer

Wolters Kluwer est un leader mondial de l'information, des logiciels et des services. Nos clients sont des professionnels des secteurs droit, fiscalité, finance, comptabilité, risques, conformité et santé. En France, Wolters Kluwer est particulièrement réputé en droit avec les signatures Lamy et Liaisons sociales. Nous proposons des éditions juridiques en version papier et Online, des logiciels de gestion pour les cabinets d'avocats, une offre de formations et de conférences, ainsi qu'un service d'annonces et formalités légales. Retrouvez nos marques sur le stand de Wolters Kluwer.

# VILLAGE DE LA PROFESSION

## ANAFAA



« L'Association Nationale d'Assistance Administrative et Fiscale des Avocats (ANAFAA), 1ère association de gestion agréée mono-professionnelle fête ses 40 ans. Partenaire du cabinet d'avocats depuis 1977, l'ANAFAA compte aujourd'hui plus de 22 000 adhérents répartis sur toute la France. Outre sa mission d'attestation des déclarations professionnelles de ses adhérents ouvrant à des avantages fiscaux, l'association propose une offre de services complète et adaptée à la profession (Déclaration 2035, assistance fiscale, traitement comptable, traitement des fiches de paie, formations et autres solutions logicielles...).

Expertise et expérience au service de la gestion de votre cabinet : retrouvez-nous sur notre stand et découvrez en avant-première Les Statistiques de la Profession - édition 2017 ».

## IRIS

IRIS (faisant partie du groupe Canon), leader mondial du marché des périphériques de numérisation mobiles et des logiciels d'OCR depuis 30 ans, développe, entre autres, des applications et du matériel qui aident les avocats à augmenter leur productivité et à convertir facilement des piles de documents papier ou digital en fichiers numériques modifiables et éditables.

## BPCE



Le Groupe BPCE propose à ses clients une offre complète de produits et de services : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance, d'investissement. Fidèle à son statut coopératif, le groupe les accompagne dans leurs projets et construit avec eux une relation dans la durée, contribuant ainsi à 20 % du financement de l'économie française.

## SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Créé en 1974, le Syndicat des avocats de France milite pour une justice plus démocratique, de qualité égale pour tous, proche des citoyens et garante des droits et libertés publiques et individuelles. Les avocats du SAF placent le justiciable au cœur de leur réflexion, ils s'engagent pour les libertés et pour la défense des intérêts professionnels des avocats.

## DEPARTEMENT GIRONDE



Le Département de la Gironde, collectivité locale de 6 500 agents, intervient sur un territoire de près de 1 505 517 habitants.

Ses missions sont vastes ; il s'occupe notamment de l'action sociale, des collèges, des routes, de la culture, du développement du territoire pour répondre aux préoccupations des Girondins. Il s'appuie sur un budget d'un 1,64 milliard d'euros et est administré par 66 conseillers départementaux, répartis sur 33 cantons.

## SOCIETE DE COURTAGE DES BARREAUX



Née fin 2001 grâce à la volonté et à la ténacité de la Conférence des Bâtonniers, la Société de Courtage des Barreaux est le premier courtier français pour l'assurance R.C. Professionnelle des Barreaux de Province. Elle est également, depuis 2006, le courtier de 159 Barreaux, représentant plus de 35 000 avocats au titre des assurances Non Représentation de Fonds.



## LEXAVOUÉ

Lexavoué est la première société interprofessionnelle d'avocats et d'huissiers de justice. Implantée au siège de 23 juridictions, Lexavoué intervient de l'assignation à l'exécution, de la première instance à l'appel aux côtés des avocats et de leurs clients. Lexavoué Formation est la structure dédiée à la formation professionnelle des professions juridiques à la fois en présentiel et en e.learning.

## JURIS DEFI



Créé en 1992, Juris Défi est un réseau pluridisciplinaire qui regroupe des avocats, des notaires et des administrateurs judiciaires répartis sur toute la France. Juris Défi réunit aujourd'hui 44 membres (40 cabinets d'avocats, 3 études notariales, 1 étude d'administrateurs judiciaires), plus de 200 professionnels, et accompagne plus de 25 000 clients. Depuis 1992, les membres de Juris Défi unissent leurs forces pour développer leurs structures et leurs compétences afin de renforcer la qualité et la pertinence des services apportés à leurs clients. Présents dans toutes les régions, les membres de Juris Défi ont une grande connaissance des attentes des entreprises de tout secteur et des particuliers.

## AAMTI

Le 1<sup>er</sup> réseau des avocats mandataires en transactions immobilières. La nouvelle offre d'adhésion à notre association vous offre des services et outils toujours plus complets et avantageux pour démarrer et gérer au quotidien votre activité d'avocat mandataire en transactions immobilières. Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur le stand de l'AAMTI !

## AM-JS - AVOCATS CONSEILS



Le cabinet Bruzzo-Dubuq est un cabinet d'avocats axé sur le droit des affaires, les Legaltech et l'accès au droit. Désireux de partager et d'enrichir son expertise sur ces sujets, il a notamment créé, l'année dernière, la Clinique de Droit des Affaires qui permet aux justiciable de bénéficier du savoir-faire des étudiants en droit encadrés par des professionnels avertis.

## BIVOUAC LEGALTECH MES DROITS MON AVOCAT

Parce que nous sommes convaincus que tous les français doivent avoir accès au conseil du bon avocat, nous avons créé MES DROITS, MON AVOCAT

## GINO LEGALTECH



Gino legaltech est la start up spécialisée dans la robotisation de contrats. À partir de ses propres besoins, Philippe Ginesté a conçu la seule plateforme de robotisation par les juristes eux-mêmes de robots rédacteurs d'actes sur mesure. Un robot rédacteur d'actes questionne l'utilisateur et produit automatiquement le contrat correspondant. En savoir plus : [www.ginolegaltech.com](http://www.ginolegaltech.com), ou venez nous découvrir sur notre stand !

## LE DROIT POUR MOI

Les entreprises ont, pour la plupart, accès à des réseaux de conseils et à des ouvrages juridiques de référence. Ce n'est malheureusement pas le cas pour l'immense majorité des citoyens : ainsi, savoir comment faire respecter ses droits est devenu compliqué voire inaccessible. Face à ce constat, nous avons lancé LE DROIT POUR MOI, un site d'information juridique compréhensible et fiable pour vous guider dans toutes vos démarches.

## LEGALSCOPE (impalact)



Impalact, le nouveau logiciel simple et intuitif, « full web », de rédaction des documents de la vie juridique des sociétés, conçu par des avocats, pour les experts du droit et du chiffre.

## LEGALVISION



La réalisation de formalité juridique représente souvent un poids pour les professionnels du droit. LegalVision propose de vous décharger de cette activité à faible valeur ajoutée, afin que vous puissiez vous concentrer sur votre cœur de métier : le conseil

## SHARE YOUR KNOWLEDGE



Share Your Knowledge est le réseau numérique dédié exclusivement aux professionnels du droit et du chiffre. Via cette plateforme sécurisée, les professionnels peuvent échanger librement et à tout moment avec leurs Confrères et avec les autres professionnels. Pionnier en matière d'interprofessionnalité, SYK offre un nouveau marché à ses utilisateurs pour améliorer leur productivité (obtention d'informations fiables rapidement) et développer leur activité (co-traitance de dossiers).

## NET / WASH



NET WASH, partenaire E Réputation des Cabinets d'Avocats, vous propose deux axes d'interventions : \*Gestion de crise E Réputation \*Création, protection et gestion de l'identité numérique de vos clients. Nettoyage internet, suppression de liens dénigrants

## ROCKET LAWYER

Développé en coopération avec le Groupe ELS (Daloz, Editions Francis Lefebvre, Editions Législatives en France), Rocket Lawyer France permet aux foyers, aux associations et aux entrepreneurs de disposer d'un véritable service juridique à leur portée.



## VOTRE ROBIN

Votre Robin est une plateforme innovante qui met facilement en relation les avocats et les particuliers. C'est un service sur mesure sans engagement et intuitif : l'application au service des avocats.

## IGNICITE



Ignicité Expertise Incendie rend exploitables vos litiges incendie complexes. Producteurs de données et d'analyses techniques, nos experts investiguent des scènes d'incendie-explosion partout en France pour vous permettre de prendre des décisions adaptées à la solution de vos litiges. "Nous expertisons, vous décidez!"

## Openflow



Openflow, la marketplace qui donne une seconde vie aux documents juridiques.

## ASF



Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901, qui a pour objet : De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant ; D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective ; De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel. A cet effet, elle use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elles, y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

# VILLAGE DE LA PROFESSION

## JURIS CUP



Sortez du quotidien, venez à la Juris'Cup dans l'Extraordinaire ! La Juris'Cup est aujourd'hui la 1ère régates corporative du monde. Un jour studieux, le colloque. Trois jours partagés entre la fête et la régates. Un grand bonheur, une grande convivialité pour les juristes venant d'Europe entière et plus encore !

## LEXBASE



Les éditions juridiques LEXBASE proposent aux professionnels du droit une gamme complète et réactive de produits éditoriaux 100% numérique, l'accès au plus grand fonds national de jurisprudence en ligne ainsi qu'un catalogue de formations en ligne. L'éditeur propose également un média précurseur sur le marché, LEXRADIO, une radio web diffusant l'actualité juridique sous différents formats : podcast, vidéo ou écrit. Depuis son origine, la société LEXBASE a mis l'innovation au cœur de sa stratégie afin d'accompagner les professionnels du droit et leur apporter les clés pour relever les défis de demain. Véritable partenaire des professions juridiques, LEXBASE œuvre pour mettre la « prédictivité » judiciaire au service des acteurs de la Justice (avocats et magistrats). Rendez-vous sur le stand B046 pour en savoir plus.

## REDACTES



Acteur historique du secteur, REDACTES accompagne les Avocats dans leur travail au quotidien grâce à une gestion complète du cabinet. Simple et intuitif REDACTES permet en un clic d'accéder aux différentes fonctions (agenda, facturation, gestion des règlements/relances, débours, modèles documentaires, tâches, temps passé...). La nouvelle version 2017 de REDACTES apporte de nombreuses améliorations pour répondre encore mieux aux besoins de avocats.

## BRUZZO-DUBUCQ



La Clinique du Droit des Affaires, située au cœur de la ville d'Aix-en-Provence, est une association spécialisée dans le domaine des affaires. Installée dans les locaux du cabinet BRUZZO-DUBUCQ, l'association met à la disposition des justiciables le savoir-analyser d'étudiants de droit et l'expertise de professionnels encadrants, afin de résoudre les problématiques juridiques liées au monde de l'entreprise.

# VILLAGE DE LA FORMATION

La profession s'est dotée d'un nombre limité d'écoles régionales qui mettent en œuvre la formation initiale et la formation continue des avocats, au plus près de leurs cabinets, et en relation étroite avec les demandes exprimées en particulier par les bâtonniers.

- EDA Aliénor
- EDA Centre Ouest (ECO A)

- EDA Centre Sud (EFACS)
- EDA Grand Est (ERAGE)
- EDA Grand Ouest (EDAGO)
- EDA Nord-Ouest (IXAD)

- EDA Paris (EFB)
- EDA Rhône-Alpes (EDARA)
- EDA Sud-Est
- EDA Sud-Ouest Pyrénées
- EDA Versailles (HEDAC)





## DÉCOUVREZ LES RICHESSES GASTRONOMIQUES, VITICOLES ET CULTURELLES DU BORDELAIS !

L'agence de voyages **BORDEAUX SAVEURS** vous propose de profiter de votre venue dans la région pour découvrir ses richesses gastronomiques, viticoles et culturelles !

Visite gourmande de Bordeaux, atelier dégustation de vins à Saint-Emilion, moment détente au cœur des vignes, dégustation d'huîtres à bord d'un bateau, survol du Médoc en hélicoptère, croisière gourmande en catamaran...

**BON SÉJOUR DANS  
LE BORDELAIS !**

VINS DE  
**BORDEAUX**



Découvrez **le programme complet des activités,** journées et demi-journées **conçues spécialement pour vous et vos accompagnants.**



Réservation en ligne (places limitées)

sur <http://convention-avocat-2017.bordeauxsaveurs.com/>

# NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes.



**BUROCLIC**  
EDITEUR DE LOGICIEL

 **CLIC'AVOCATS**

**PHILIPS**

 **dicma**  
Gestion Documentaire de Dictée

*Le numérique  
au service de  
l'Avocat !*

*Retrouvez-nous  
pour en parler...*

PARTENAIRES

 **CONVENTION  
NATIONALE  
DES AVOCATS**

CE QUI SE CONSTRUIT SUR L'EXIGENCE  
DEVIENT UNE ÉVIDENCE

RETROUVEZ-NOUS  
À LA CONVENTION  
NATIONALE  
DES AVOCATS,  
DU 18 AU 21  
OCTOBRE 2017

wellcom

---

Face à l'avenir, l'assurance apporte une **protection plus utile que jamais**. Depuis **plus de 50 ans**, **KERIALIS** partage cette ambition et ouvre son champ de garanties. De nouvelles solutions encore plus performantes et solidaires, des tarifs justes pour une protection optimale, **KERIALIS** pour vous et avec vous, se doit de devenir la référence de la protection sociale pour tous les métiers du Droit. **Prévoyance, santé, retraite et assurance**, redécouvrez ce que la protection a de plus exigeant sur :

[www.kerialis.fr](http://www.kerialis.fr)



**KERIALIS**

Prévoyance, Santé & Retraite